

Le sujet qu'il nous est proposé de traiter, dimensions diachronique et étymologique pour IFA2, constitue, on l'imagine aisément, un vaste programme.

L'écart, entre la modestie de nos investigations et l'ampleur de la tâche, est sans commune mesure.

Aussi, pour tenter de remplir notre contrat, avons-nous choisi de présenter des aspects touchant à des domaines variés, assez largement illustrés, qui devraient permettre de dégager des perspectives limitées certes, révélatrices néanmoins de ce que l'on peut attendre de recherches diachroniques et étymologiques.

Notre exposé concernera les points suivants : la méthode utilisée - les difficultés, avec notamment l'évocation de 2 problèmes d'étymologie, et l'analyse de calques - l'étude de quelques survivances lexicales, y compris régionales - l'origine des particularités et le contexte historique - l'intérêt des datations - les investigations étymologiques relatives à l'ethnonymie du Sénégal et à l'ornithonymie de l'Afrique de l'Ouest et du Zaïre.

1. LA MÉTHODOLOGIE

Fort de notre expérience aux plans théorique et pratique de notre inventaire sur les particularités lexicales du français au Sénégal, (en 3 vol.) et, de la corédaction de l'IFA en 1983, stimulé par la lecture du *Glossaire des termes locaux* de R. MAUNY nous avons choisi de nous engager dans cette recherche parce qu'elle apparaissait comme le complément indispensable à ces investigations.

Nous nous sommes attaché, dans un premier temps, à effectuer le dépouillement de tous les ouvrages cités par R. MAUNY. En décidant de reprendre le travail de ce dernier, nous espérions en retirer plusieurs avantages.

* Texte présenté au Séminaire de D.E.A. de Madame Suzanne Lafage, Professeur à la Sorbonne nouvelle (Censier, Paris III) le 19 avril 1991.

- Nous effectuions un apprentissage de la recherche diachronique en étant guidé et nous étions assuré d'un résultat.

- Nous pouvions exercer notre critique en relevant que telle ou telle particularité n'avait pas été enregistrée, ou que telle ou telle étymologie avait échappé à l'historien, etc.

En réalité, nous avons essayé de faire nôtre la 4^e règle du Discours de la Méthode de DESCARTES : "*Faire partout des dénombremments si entiers et des revues si générales que je fusse assuré de ne rien omettre*".

Dans une deuxième phase, nous avons cherché à compléter les ouvrages à dépouiller et nous avons mené une recherche bibliographique.

Celle-ci a été facilitée par l'utilisation de deux guides : le premier est intitulé :

- *Bibliographie de l'Afrique occidentale française* d'Edmond JOUCLA, publié à Paris, E. Sansot en 1912, ouvrage de 275 p. qui comporte en outre un petit index des auteurs et de quelques mots-thèmes comme "Cacao, Côte d'Ivoire (La pénétration), Guinée (L'enseignement agricole), Karité, Kolatier (culture), Tsé Tsé", etc.

Le second guide, beaucoup plus riche, rassemble 704 p., il comporte également des classifications par thèmes, il s'agit de la :

- *Bibliographie générale des colonies françaises*, par G. GRANDIDIER et E. JOUCLA, publiée à Paris, par la Société d'Éditions Géographiques Maritimes et Coloniales en 1937.

En travaillant dans la perspective d'une étude centrée prioritairement sur le Sénégal, nous avons sélectionné les ouvrages à dépouiller en fonction de ce critère géo-linguistique, puis, nous avons entrepris de procéder au dépouillement des ouvrages sur les pays voisins du Sénégal et enfin sur des pays relativement éloignés de celui-ci.

La raison qui motivait ces choix est simple. Dans la grande majorité des cas, le premier port de débarquement des voyageurs, pour la période du XIX^e jusqu'au début du XX^e, était celui de Dakar et de ce fait, même si les voyageurs se rendaient au Soudan, au Niger, voire au Congo, en évoquant la partie sénégalaise de leur parcours, il y avait quelque chance pour qu'ils glissent dans leur récit des particularités propres au Sénégal. L'avantage résidait dans le fait que le nombre des attestations devenant plus élevé, cela permettait de

renforcer la transmission continue de la particularité et ainsi d'étoffer ce qu'on pourrait appeler son épaisseur historique.

La collecte présentant incontestablement un caractère fastidieux, nous avons choisi d'alterner le travail de dépouillement avec la lecture des études importantes, conduites par Raymond ARVEILLER, Willy BAL, Robert CHAUDENSON, L.F. FLUTRE, les dictionnaires de G. FRIEDERICI, K. KÖNIG, J. COROMINAS et de Walther von WARTBURG avec le *F.E.W.*, le *T.L.F.*, le *Grand Dictionnaire Larousse Encyclopédique*, etc.

Par ailleurs, les relations de voyage en Afrique pour la période du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} ne pouvant être dissociées de celles qui s'effectuaient aux Antilles, commerce triangulaire oblige, nous avons dépouillé les ouvrages du R.P. LABAT concernant cet archipel, mais aussi ceux de Du TERTRE, LE BRETON, SLOANE, etc.

S'agissant des ouvrages ou articles à vocation scientifique, comme ceux de botanique, d'ichtyologie, d'ornithologie, de mammalogie, grâce aux bibliographies qui figurent dans les ouvrages récents ou contemporains, nous avons pu graduellement remonter le temps, en rebondissant d'une publication à une autre pour rencontrer les plus grands noms comme ceux d'ADANSON, (dont nous étudierons certains manuscrits du Muséum), CUVIER et VALENCIENNES, LACÉPÈDE, CATESBY, LE VAILLANT, BRISSON, BUFFON, VALMONT DE BOMARE, VIEILLOT, LISSON, etc.

En effet, pour découvrir soit une étymologie soit une datation, notre méthode a consisté à rechercher l'"inventeur" du mot, c'est-à-dire l'éponyme.

Pour le vocabulaire courant, les vérifications auprès des dictionnaires de LITTRÉ et du *T.L.F.*, pour le XIX^e, de RICHELET, FURETIÈRE, de l'Académie, de TRÉVOUX pour les XVII^e et XVIII^e nous ont permis de recenser un certain nombre de survivances lexicales.

Dans quelques rares cas, nous avons fait appel à des dictionnaires régionaux français, comme celui de SÉGUY, *Le français parlé à Toulouse*, *Le Glossaire du patois des matelots boulonnais d'Ernest Desseille*, ou encore à des dictionnaires de la langue anglaise des Antilles comme celui du *Jamaican English* de F.G. GASSIDY et R.B. LE PAGE Cambridge University Press, 1980, de *pidgin et de créole* de John HOLME, Cambridge University Press, 1988.

Pour ce qui concerne le vocabulaire administratif, nous n'avons pas d'autres choix que de passer au crible les recueils officiels de législation coloniale, en particulier, le *Bulletin Administratif du Sénégal* (1808 à 1908), le *Moniteur du Sénégal et Dépendances*, journal officiel de la colonie, fondé par L. FAIDHERBE de 1857 à 1892, les *Mercuriales* qui y figuraient, les *Bulletins Officiels de la Marine et des colonies* etc.

Signalons enfin qu'outre les sources littéraires, nous avons dépouillé des journaux et des périodiques.

Cela étant, il ne s'agit pas ici de produire une bibliographie exhaustive des sources exploitées mais simplement de montrer la méthode qui a été suivie, afin de recueillir le corpus le plus vaste qui soit.

2. LES DIFFICULTÉS

Elles sont d'abord d'ordre matériel, la masse des dépouillements à effectuer est véritablement gigantesque. Aussi faut-il se contenter de ne travailler qu'au jour le jour et sans perspective, c'est-à-dire sans imaginer l'ampleur des criblages restant à effectuer.

Par ailleurs, certains ouvrages ou documents sont très difficilement accessibles pour ne pas dire inaccessibles, comme ceux des Antilles espagnoles par exemple.

Sur un autre plan, celui de l'utilisation des sources et notamment en matière d'étymologie, il convient de faire preuve d'une constante vigilance, d'exercer son esprit critique sur le moindre indice qui semble faire objection à la solution proposée, de vérifier même ce qui est présenté comme une certitude, d'essayer de recouper les informations, d'envisager toutes les hypothèses et d'en tester la cohérence. Et à cet égard les itinéraires de recherches que nous avons empruntés et dont nous faisons état, seront, nous l'espérons, suffisamment éclairants.

Voilà ce que nous pouvons dire globalement de la méthode que nous avons suivie.

Et sans transition nous allons en évoquer l'application à deux cas spécifiques que nous avons rencontrés.

3. PROBLÈMES D'ÉTYMOLOGIE : emprunts à une langue africaine ou à une langue européenne ? Itinéraires de recherches.

Nous avons été confronté à quelques difficultés concernant l'étymologie de certaines dénominations, en particulier celle d'un poisson, la **carangue**. Le mot est curieusement absent de l'IFA alors qu'il s'agit d'un poisson commun pélagique des mers tropicales et subtropicales qui comprend une trentaine d'espèces. Le mot est également absent du *T.L.F.* et du *Grand Robert*, en revanche, il est incorporé dans le *Grand Dictionnaire Larousse Encyclopédique* qui envisage un possible étymon portugais : **acarauna**. La famille des Carangidés auxquels appartient la **carangue** présente un corps qui peut être soit allongé et fusiforme, soit au contraire élevé et comprimé latéralement.

Malgré cette variabilité morphologique on reconnaît ces poissons assez aisément à plusieurs traits caractéristiques.

- Leur peau est généralement nue, ou bien lorsqu'ils portent des écailles, celles-ci sont à peine visibles. Cette peau est de couleur argentée, plus foncée sur le dos et porte des taches ou encore des bandes sur les flancs.

- Les deux nageoires dorsales sont plus ou moins séparées, la 1ère est épineuse, plus petite que la seconde qui est bien développée et qui est molle.

- La nageoire anale est précédée de 3 épines.

- La bande latérale peut porter des petits écussons rugueux ou épineux (que l'on appelle des scutelles).

- Les nageoires dorsale et anale peuvent être suivies de petites nageoires supplémentaires (les pinnules).

- Enfin, la nageoire caudale est nettement fourchue avec le plus souvent deux parties symétriques.

Ajoutons que ces poissons font l'objet de pêches importantes.

La première attestation imprimée de **carangue** pour le Sénégal, apparaît chez Michel ADANSON dans son *Histoire Naturelle du Sénégal*, Paris, J.B. BAUCHE, 1757, p. 98, où on lit :

"On y voit des sardes, des vieilles, des argentines, des mulets ou cabots de deux espèces, des carangues et d'autres poissons peu connus"!

Dans le domaine de l'ichtyologie, les ouvrages de CUVIER et VALENCIENNES du début du XIXE font autorité, ce que l'on sait

peut-être moins c'est que pour le linguiste et plus spécialement l'éty-mologiste, l'oeuvre de ces deux savants et notamment de CUVIER constitue tant pour les dénominations vulgaires que scientifiques, une source d'informations exceptionnelles.

Or, dans leur *Histoire Naturelle des Poissons*, parue à Paris, chez F.G. Levrault, en 1853, au tome 9, chapitre XV, p. 4, les auteurs font cette remarque apparemment pertinente, nous citons :

"Plus d'un siècle avant lui [il s'agit de Commerson] les colons français des Antilles appelaient carangue les espèces de ce genre qu'ils prennent sur les côtes, on peut s'en assurer par le témoignage de Du Tertre, de Rochefort, de Plumier et de Labat" et d'ajouter : "comme il n'y a nulle apparence que les premiers et ignorants habitants de nos îles aient eu l'idée de fabriquer un nom grec pour un poisson d'Amérique, il y a tout lieu de croire qu'ils ont simplement corrompu en carangue le nom d'acarauna, usité au Brésil et parmi les colons espagnols et portugais pour plusieurs chétodons et autres poissons très comprimés".

Si CUVIER et VALENCIENNES évoquent la fabrication d'un nom grec pour un poisson d'Amérique, c'est parce qu'ils font vraisemblablement allusion à l'étymologie du nom générique de **caranx**, qui a été donné par Philibert COMMERSON, à partir du grec **kara**. LACÉPÈDE signale en effet, à la page 61 du tome III, de son *Histoire naturelle des Poissons*, Paris, Plassan, an X (1801) que, nous citons "*caranx vient du grec kara lequel signifie tête, ce voyageur les a nommés ainsi à cause de l'espèce de proéminence que présente leur tête, de la force de cette partie, de l'éclat dont elle brille...*". En revanche, COMMERSON ne dit rien du passage de **kara** à **karanax**.

Et, c'est précisément dans ses *Mémoires (pour servir à l'histoire du voyage autour du monde par les vaisseaux du Roi, la Boudeuse et l'Etoile, pendant les années 1766)* que COMMERSON a décrit le genre **caranx** qui sera repris par LACÉPÈDE.

Mais revenons à notre recherche concernant la dénomination vulgaire **carangue**.

Sur la piste indiquée par CUVIER et VALENCIENNES, nous avons orienté nos investigations chez les voyageurs des Antilles.

On sait que le Père Ch. PLUMIER (1646-1704) avait effectué trois voyages en Martinique, le premier en 1688-1689, puis en 1693 et enfin en 1697.

Nous ne retirerons chez lui aucun élément intéressant pour notre recherche.

Par contre, nous découvrons pour les Antilles, la datation la plus reculée de *carangue* chez le R.P. Jean-Baptiste DU TERTRE, dans son *Histoire Générale des Isles des Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique*, Paris, Langlois, 1654. Le voyageur écrit à la page 293 de la partie IV de l'ouvrage :

"J'aurais encore en ce traité à faire la description de plusieurs autres poissons, comme de la Bonite, des Carangues, des Sardes [.] des perroquets marins et de tous les poissons de roche qui sont en très grand nombre".

Par la suite, DU TERTRE mentionnera la *carangue* dans les récits suivants : 1658, *Histoire Naturelle et Morale des Isles Antilles de l'Amérique, avec un vocabulaire caraïbe*, Rotterdam, Arnould Leers, à la p. 172 du chapitre XVI où on peut lire : *"Les côtes de ces isles ont aussi des carangues, des mulets [.]"* 1665, année de la 2ème édition de l'ouvrage cité, à la p. 188, du chapitre XVI, on découvre le même texte.

1667, dans *Histoire générale des Antilles*, Paris, Thomas JOLLY, p. 205, du tome 2, chapitre 1, DU TERTRE écrit : *"La carangue est un poisson blanc, plat et qui a pourtant les yeux aux deux costez de la teste [.]. Il y en a une telle quantité dans les mers des isles qu'on voit tous les matins à certaines sauter en l'air et j'ay mangé des potages frais avec la tête d'une Carangue qui valaient un consommé de viandes !"* LACÉPÈDE, pour sa part, dans son *Histoire naturelle des poissons*, Paris, Plassan, an X (1801), à la p. 61 du tome 3 écrit : *"Le caranx carangue. Nous avons conservé à ce caranx le nom spécifique de carangue qu'il a porté à la Martinique suivant Plumier"*.

Par ailleurs, dans *Systema Ichthyologiae* de M.E. BLOCH et J.O. GOTTLÖB SCHNEIDER, paru chez Berolini, en 1801, l'espèce *Scomber carangus* est décrite p. 28, avec les indications suivantes : *"BL. t. 340 carangue Plumier Ms"* et est suivie de la mention *"habitat ad Antillas"*. Ce qui signifie que l'espèce *Scombre carangus*, a été décrite et illustrée planche 340 par BLOCH d'après un manuscrit du Père PLUMIER. Or, c'est cette espèce qui sera ultérieurement désignée comme l'espèce-type, c'est-à-dire l'espèce qui sert de référence pour définir les caractéristiques du genre *Caranx*.

Il ressort par conséquent de ces investigations que la carangue semble bien localisée aux Antilles et que la datation antérieure à celle d'ADANSON pour le Sénégal, semble confirmer un étymon issu d'un nom en usage dans cet archipel ou les pays voisins, qui sont habituellement fréquentés par les Portugais, et les Espagnols.

Toutefois, on rencontre un obstacle de taille, aucun mot dans le vocabulaire caraïbe, portugais ou espagnol n'est proche phonétiquement de carangue (on relève carapau, xarelete, cojuan, aracauna et corrovado pour le portugais, guara-tereba au Brésil, caballa en espagnol).

D'autres découvertes vont nous amener à infléchir notre direction de recherche. Nous parvenons d'abord à découvrir, pour l'Afrique, une attestation de carangue bien antérieure à celle d'ADANSON puisqu'elle remonte à 1678-1679. Nous la devons à Jean BARBOT dans son *Journal d'un voyage en Guinée*, publié par G. Debien, M. Delafosse et Guy Thilmans dans le Bulletin IFAN, t. 40, série B, n° 2, 1978, p. 266.

Le voyageur qui est un marchand négrier croise près des côtes de "Sierre Lionne" et agrmente son récit de dessins, assez ressemblants des poissons qu'il a rencontrés et qui sont pêchés.

L'un d'eux a pu être identifié par l'ichtyologue H. ALONCLE comme le Caranx senegallus. Il s'agit de l'espèce propre au Sénégal. Sous son dessin BARBOT a écrit cette légende : "*Carangue à gros yeux*".

D'autre part, l'étude au Muséum, du carton ADANSON nous fait découvrir entre autres, le manuscrit 2311 qui est le catalogue des pièces remises au Cabinet du Roi en 1765. A la page 46 nous relevons cette notation : "*Famille Makro Oarangal seneg 87B jone doré longueur 14 pouces appelé par les Français carangue par corruption du nom nègre oarangal.*»

Nous cherchons alors confirmation de ce qu'avance ADANSON. Nous découvrons dans le fascicule de J. ARNOUX du Centre d'études des Pêches de Guet N°dar 1956, intitulé, *Les poissons de mer de Saint-Louis, répertoire synonymique*, publication non paginée, que oarangal désigne en wolof une espèce proche de la carangue, la liche amie.

Nous examinons l'hypothèse de oarangal, étymon wolof de carangue. Une remarque au plan phonétique, la séquence V + V n'est pas canonique en wolof, ni dans les langues voisines, il faut donc envisager la notation warangal.

En raison de son statut phonétique hybride de bilabiale et de vélaire [w] peut évoluer en [v] la constrictive correspondante ou en [b] l'occlusive correspondante, ces deux évolutions possibles sont incompatibles avec "carangue". [w] peut également passer à l'occlusive vélaire correspondante [g] et se renforcer ultérieurement en [k] sans qu'on puisse expliquer ce renforcement ou cet assourdissement dans un environnement de consonnes et voyelles sonores.

L'hypothèse pour l'initiale de syllabe de deux transformations phonétiques est donc difficilement admissible, d'autant que le délai requis pour ces évolutions apparaît court.

En effet, jusqu'en 1643, c'est le mot **capitaine** qui semble être utilisé au Sénégal pour désigner un poisson de la famille des Carangidés.

Alexis de St LÔ, dans sa *Relation de Voyage au Cap vert* de 1637 déclare à la p. 12 :

"Nous prenons quantité de sardes et de capitaines" et il ajoute : "l'on appelle ces derniers capitaines à cause qu'ils ont comme une forme de casque sur la tête".

Cette description approximative permet de ranger ce poisson effectivement dans la famille des Carangidés.

En 1643, Claude JANNEQUIN dans son *Voyage de Lybie, au royaume de Senega*, p. 43, remarque :

"Lorsqu'ils aperçoivent le thon, le capitaine, le surmulet ou quelque gros poisson semblable, ils lui lancent la sagaïe avec une adresse merveilleuse".

Bien que JANNEQUIN ne fournisse aucune autre indication, il y a tout lieu de croire qu'il s'agit du même **capitaine** que celui qui est cité par ST LÔ.

Dès lors, l'hypothèse d'un étymon africain pour **carangue** perd de sa consistance, à la fois au plan de la datation, qui est antérieure aux Antilles et de l'adaptation phonétique du mot en français qui apparaît assez peu plausible.

Il faut par conséquent, orienter les recherches dans une autre direction. Deux indices vont nous y aider. Dans la liste des poissons qui sont cités par ADANSON, en 1757, on relève le mot **vieille**, dénomination d'un poisson comestible, à propos duquel le Grand Robert au t. 9, p. 904, à l'article **Labre**, fait cette remarque *"Ce nom est employé*

surtout sur la côte méditerranéenne. Sur les côtes Atlantique et de la Manche, on dit plutôt vieille".

Par ailleurs, nous apprenons par le *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse*, t. II, p. 1774, que la carangue est parfois présente sur nos côtes.

Nous envisageons alors une dénomination régionale provenant des côtes nord ouest de la France. Dans l'ouvrage d'Ernest DESEILLE, *Glossaire du patois des matelots boulonnais* de 1905, Laffite reprint, 1978, nous découvrons la présence du mot **caringue** p. 67 pour lequel l'auteur ne donne que cette définition : poisson.

Nous cherchons aussitôt une confirmation dans le *F.E.W.* ; à la p. 375 du vol. II nous lisons : "*Karinga* (germ.) *Art Fisch. Afr. carramke* "sorte de poisson" [...] 13 jh., *boul. caringue* "*trachurus*" norm. *carangue*. suivi de "*nfr. esp. de poisson des Antilles*" (seit Corn 1694.)"

En clair, il s'agit d'un terme qui, à l'origine, a été emprunté à l'allemand.

Walther von WARTBURG écrit encore : le suffixe et sa forme en français dialectal, attestent de son origine germanique.

Vraisemblablement, ce sont les pêcheurs boulonnais ou normands qui ont diffusé ce mot aux Antilles et des Antilles, il a été introduit en Afrique.

Ajoutons marginalement que les pêcheurs boulonnais continuent actuellement d'utiliser le terme **caringue** pour désigner le chincharde. Or, J. CADENAT, dans *Poissons de mer du Sénégal. Initiations africaines*, Dakar 1950, écrit à la p. 171 à l'article caranx : "*Plusieurs espèces de ce genre sont très communes : c. ronchus* [...] rappelle un peu les chincharde de France".

Un autre cas, moins complexe cependant, concerne l'étymologie de **sangara** qui signifie "*eau de vie, alcool*", au Sénégal. On a retenu dans l'IFA que l'étymon est wolof.

Certes, à la p. XXXI, de l'introduction de l'Inventaire, il est signalé que la langue d'origine la plus proche est notée, lorsque celle-ci est connue avec suffisamment de certitude. Mais les certitudes ne sont parfois qu'apparentes.

Dans la préface du *Lexique du français au Sénégal* de J. BLONDÉ, P. DUMONT, D. GONTIER, paru en 1979 aux NEA/EDICEF, et qui a pour auteur le Président SENGHOR, d'ethnie sérère, comme on sait, on peut lire : "*Quant à sangara il vient en droite ligne du sérère et signifie : Jean*

est venu "San a gara". Ce devait être ce Jean un commerçant qui ravitaillait régulièrement un village comme Joal d'alcools de toutes sortes et le plus souvent de mauvaise qualité".

Ce terme serait donc une lexicalisation de l'énoncé sérère cité. Le personnage Jean dont il est question, étant considéré comme le parangon des trafiquants d'eau de vie. Cette explication ingénieuse représente le type même de la fausse étymologie populaire, car d'autres faits, d'ordre diachronique, doivent être pris en considération.

Nous avons décelé la 1^{ère} attestation de ce lexème en 1714, soit relativement tardivement, chez le R.P. Godefroy LOYER, dans sa *Relation du voyage du Royaume d'Issyny*, publiée par Paul Roussier sous le titre : *l'Etablissement d'Issigny*, Paris, Larose, 1935. Voici la citation de la p. 137 :

"Le roi Damel a établi depuis peu d'années en son pays un impost sur les blancs d'une bouteille d'eau de vie qu'ils appellent en leur langue sangara".

Les faits semblent clairs, le mot est perçu comme étant d'origine africaine. Le Damel était au Sénégal l'ancien roi du Cayor, c'est-à-dire un roi wolof, par conséquent, on peut imaginer, au départ, que le mot soit wolof.

On émet toutefois deux réserves, les finales de trissyllabe en [a] sont rares dans cette langue, sauf dans le cas des emprunts. Et par ailleurs, devant un produit alcoolisé, venant de l'extérieur, on attendrait plutôt un emprunt dénotatif.

Deux attestations découvertes chez John BARBOT (alias Jean BARBOT) nous apprennent que ce sangara est un alcool français et qui est échangé contre du vin de palme.

Dans sa *Description of North and South Guinea and Ethiopia inferior*, de 1732, publiée à Londres, l'auteur signale p. 23, en précisant la localisation de Rufisco (toponyme d'origine portugaise) : *"The country abounds in cattle and fowl of several sorts especially pintado hens and palm wine which the Black sell at easy rate in exchange for sangara, that is french brandy by them called"*.

Or, rien dans le vocabulaire français, à notre connaissance, ne permet de découvrir le nom d'un alcool français proche phonétiquement de sangara, mais l'hypothèse d'un emprunt se renforce, puisqu'il

s'agit d'un produit que ne possèdent pas les habitants de Rufisque, qui, notons-le, parlent wolof et non sérère.

A la p. 417 de ce même ouvrage, John BARBOT produit une liste d'une centaine de mots et de phrases familières dit-il, traduits de l'anglais en 6 langues : Geloff (c'est-à-dire wolof) or Zanguay [il s'agit du sonraï], Foulles et puis suivent 3 noms de pays Gold Coast, Fida, Ardra.

En regard de **Brandy** sous les 2 colonnes Geloff (or Zanguay) et Foulles, on lit le même mot **sangara**, tandis que sous la colonne Gold Coast seul **brandwyn** apparaît, et que 3 astérisques marquent l'absence de mot pour les autres pays.

Or le fait que le même mot **sangara**, qui désigne cet alcool étranger, apparaisse dans deux langues aussi différentes dans leurs structures phonético-phonologique, morphologique, syntaxique que le wolof et le poular conforte l'hypothèse d'un emprunt. Au contraire du wolof, le poular est une langue à classes nominales dont la marque suffixée est du type CVC ou CV, mais [-ra] ne figure pas parmi ces marques de classe. Le peul a pu faire un emprunt soit au wolof soit encore au mandingue, grande langue voisine du Sénégal, parlée en Gambie notamment où les Anglais exerçaient une grande activité. Du reste, le mot **sangara** semblerait conforme à la structure canon de cette langue mandingue. Mais cette hypothèse sera détruite avec l'exploitation d'un vocabulaire d'ADANSON.

En effet, dans les *Documents inédits d'Adanson sur la langue wolof* publiés par Ch. BECKER, V. MARTIN et Ch. MBODJ, en 1979, à Kaolack, on découvre, à côté de la 1ère grammaire wolof, un vocabulaire de 1500 mots environ et à la p. 35 de cette publication, on peut lire :

"eau de vie : sangara, toubab dolo mand." Mand. est l'abréviation de mandingue et cette citation mandingue nous précise que **sangara** n'est pas emprunté à cette langue, en effet **dolo** signifie alcool, bière et **toubab** : Blanc, c'est-à-dire : *"alcool des Blancs"*.

Par ailleurs, en exploitant la morphologie du wolof, on retient, comme on l'avait pressenti, que la syllabe [ra] ne correspond à aucun des affixes nominaux ou adjectivaux de cette langue.

Dès lors, l'emprunt ne peut provenir que d'une langue européenne à l'exclusion du français et de l'anglais. Les premiers marchands négriers venus trafiquer sur les côtes de l'Afrique occidentale,

étaient comme chacun sait, des Portugais. Ils exerceront leur prépondérance jusqu'au XVII^e siècle. Mais on ne voit pas de mot portugais qui pourrait servir d'étymon à **sangara**. A la suite des Portugais, les Français, les Anglais et les Hollandais se sont précipités. Au contraire des Anglais, les Hollandais ne laisseront guère de traces linguistiques au Sénégal si ce n'est le toponyme Gorée. Par ailleurs, il faut tenir compte des interlopes et parmi ceux-ci, toutes les grandes nations européennes étaient représentées. Du reste, ces interlopes allaient très vite battre en brèche le monopole de la traite négrière. On sait enfin que dans la Sénégalie du XVIII^e siècle, en dehors du rixdale hollandais, on utilisait une monnaie espagnole la pataque. Et le seul mot espagnol proche phonétiquement et sémantiquement de **sangara** ne pouvait être que **sangria**.

Ce qui va encore renforcer cette interprétation, c'est que l'on va recueillir chez le R.P. J.B. LABAT, dans sa *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*, Paris, Giffart, de 1728, t. 4, p. 311, le mot **sang-gris** et à propos duquel on apprend des détails intéressants.

La scène se déroule chez un général anglais de Gambie "*On servoit des vins de toutes sortes en abondance et la ponche, le sang-gris, et l'eau de vie brûlée n'y furent pas épargnées*" !

Et deux ans auparavant, dans son *Voyage aux Isles de l'Amérique*, paru à La Haye, chez P. Husson et J. Van Duren, le Père LABAT au t. 1, p. 135, nous fait cette relation :

"Ils [il s'agit des Espagnols] ont inventé deux ou trois sortes de liqueurs dont l'usage et l'abus sont passés chez nos François [.]" et le Père Labat nous apporte les précisions qui suivent :

"La première s'appelle sang-gris, elle est composée de vin de Madère que l'on met dans une jatte de cristal ou de fayence avec du sucre, du jus de citron un peu de cannelle et de gérofle en poudre, beaucoup de muscade et une croute de pain rotie [p. 136] et même un peu brûlée. Lorsqu'on juge que la liqueur a pris le goût des choses qu'on y a mises on la passe par un linge fin. Rien n'est plus agréable, le goût de citron la fait paraître rafraîchissante et ceux qui l'ont inventée le prétendent aussi ; mais il est aisé de voir par ce qui entre dans sa composition qu'elle est très chaude et qu'elle donne aisément à la tête".

Indiscutablement, le **sang-gris** correspond à la **sangria** que nous connaissons. Le mot est l'adaptation française de l'époque (il figure

d'ailleurs dans le Littré et le Grand Robert). Ce que l'on retiendra, c'est que l'usage du **sang-gris** en Afrique a pu être démontré, que ce breuvage est d'origine espagnole et même castillane. Le mot acclimaté phonétiquement s'est sans doute installé relativement tôt en wolof, c'est ce qui expliquerait qu'il ait été perçu comme wolof.

Et du pseudo-emprunt au wolof ou au sérère, nous allons passer à l'emprunt véritable sous la forme du calque et d'une réminiscence.

4. PROBLÈMES D'IDENTIFICATION ET D'ANALYSE DE CALQUES ET DE RÉMINISCENCE

La détermination de l'origine de la particularité peut soulever parfois, avec les calques, des difficultés de nature différente, nous choisirons trois illustrations.

- L'origine de **parenté à plaisanterie**, relevé dans sept pays africains ne semble pas a priori poser problème. Les attestations que l'on recueille émanent essentiellement des ethnologues ou sociologues africanistes et l'on imagine légitimement qu'ils ont forgé ce composé. La recherche de la 1ère datation nous a mis en présence d'une autre réalité. Dans l'Annuaire 1927-1928 de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, imprimé à Melun en 1928, Marcel MAUSS a publié le texte d'une communication faite en 1926, à l'Institut Français d'Anthropologie, intitulé **Parentés à plaisanteries**. Aux pages 6-7, il dévoile, nous citons :

"Or il semble qu'il existe un type de faits moraux, religieux et économiques groupant des institutions assez nombreuses dans l'humanité, au moins à un certain degré d'évolution (1) qui correspondent à cette description. M. Lowie et, après lui, M. Radin ont proposé de lui donner le nom de "joking relationship", parentés à plaisanteries, nom bien choisi" et plus loin, à la page 8, Marcel MAUSS précise : *"C'est chez les Indiens Crow que M. Lowie a eu le mérite d'identifier, de nommer, de préciser pour la première fois les parentés à plaisanteries"*.

Parenté à plaisanterie est donc un calque issu de l'anglais d'Amérique. Ajoutons que Robert LOWIE utilisa l'expression **joking relationship** dans *Crow social life (Anthropological Papers of the American Museum of Natural History)*, New York, T. XIX (1912) et RADIN

in 37 th Annual Report Bureau of American Ethnology 1915/1916 dans *The Winnebago Tribe*.

Dans l'IFA, la locution verbale **coucher sa peine** qui signifie au Sénégal, expier, purger sa peine, ne bénéficie d'aucune explication ou d'aucun commentaire quant à son origine. Nous avons songé à un calque issu de la principale langue parlée et comprise au Sénégal : le wolof.

Nous avons pu déterminer que l'expression **coucher sa peine** peut être rapprochée du wolof : **tëdd na ñaari aat** qui signifie : "*Il a été couché deux ans*", ce qui peut également vouloir dire : *il a été détenu deux ans*. On constate par conséquent, que l'expression courante **coucher sa peine** n'est pas un calque littéral d'une expression wolof où **tëdd** aurait pour objet l'équivalent du mot peine. Il s'agit donc en fait d'une création en français par réminiscence du wolof.

Un autre exemple de calque, enregistré comme tel cette fois dans l'IFA, apparaît avec l'expression **lever les bras**. Cette locution est utilisée dans le français du Sénégal, pour dire qu'on se lave les mains de cette affaire, que l'on cesse de s'occuper d'une affaire ou de quelque chose. Voici un exemple :

"Si on me dit que mon travail ne va pas, je lève les bras".

Nos investigations dans la langue wolof nous permettent d'avancer que cette expression est à rapprocher de : **teggi naa ci loxoom** ce qui veut dire : "*il n'y touche plus, il a enlevé les mains*". **Teggi** est l'inversif de **teg** "mettre, poser" et **ci** est le locatif proche qu'on peut traduire par le pronom adverbial "y" également partitif. On constate en réalité, qu'il ne semble pas y avoir l'idée de "lever" mais plutôt d'enlever, la confusion entre ces 2 verbes étant compréhensible.

Donc, **teggi naa ci loxoom** apparaît en quelque sorte comme l'antonyme de **teg naa ci sama loxo** : "*j'y mets la main, c'est-à-dire, j'en fais mon affaire*".

Ces deux exemples illustrent assez bien, selon nous, la complexité qui peut se cacher derrière un calque ou une réminiscence. Il serait judicieux qu'IFA 2 rendît compte de ces mécanismes linguistiques.

La complexité peut évidemment être source d'erreurs, c'est ce que nous évoquerons avec le chapitre qui va suivre.

5. SURVIVANCES LEXICALES ET LIMITES DE LA PERSPECTIVE SYNCHRONIQUE

Le fait de n'envisager que la seule perspective synchronique dans l'analyse des particularités du français en Afrique noire et singulièrement au Sénégal, peut entraîner à des erreurs d'interprétation.

Ainsi, dans son ouvrage, *Le français langue africaine* publié à l'Harmattan en 1990, notre excellent collègue Pierre DUMONT, pose le problème suivant : *Le français d'Afrique est-il une interlangue ?* Et à la p. 122 il affirme : "[.] on sait qu'un certain nombre d'africanismes relevés comme tels dans l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire sont d'origine interférentielle. Il s'agit donc bien là d'une nouvelle zone floue où l'on peut, sans risque d'erreur, assimiler le français d'Afrique à une interlangue qui se serait fossilisée dans certains de ses usages comme dans les exemples suivants : *piluler* issu de *pulluler* (cas de sur-différenciation phonologique) en ce moment issu de à ce moment (cas de sous-différenciation phonologique)." C'est le second exemple qui va retenir notre attention. Ainsi donc, la locution **en ce moment** serait due à un phénomène d'interférences, et l'auteur de préciser p. 122, nous le citons : "*certaines d'entre elles [il s'agit des interférences] sont caractéristiques du début de l'apprentissage voyelles orales/voyelles nasales*".

Il faut ajouter que l'IFA et d'autres auteurs de lexiques "*régionaux*" ont signalé à propos de **en ce moment** que l'origine de cette particularité était imputable à la confusion phonétique entre [a] et [ã].

Cette interprétation est critiquable. En effet, nous avons recueilli plusieurs emplois de cette locution dans les récits de voyageurs français en Afrique.

Ainsi, les deux plus anciennes attestations que nous ayons enregistrées émanent du journaliste parisien Amédée Tardieu, qui, dans le *Feuilleton de la Presse* du 14/08/1845, a publié un article intitulé *Voyage sur la côte de la Sénégambie*, dont nous extrayons ces lignes de la 1ère page :

"Pendant que notre cher capitaine et lui causaient affaire, j'allai visiter un baracon dans lequel se trouvaient des noirs captifs ; ils prenaient en ce moment leur repas hors du baracon et bavardaient à qui mieux mieux".

En p. 2, le journaliste sensible à la beauté d'une favorite royale, s'exprime en ces termes : *"Il eût été difficile de trouver des formes féminines plus admirablement belles que celles de la jeune Makoua, favorite d'Amatifou, elle s'aperçut de notre enthousiasme et en profita pour nous adresser plusieurs demandes. C'est en ce moment que je touchai la belle Makoua et que je vis la foule rassemblée devant le petit blockaus"*.

Dans les *Archives du Gouvernement Général* référencées GG, AOF IB 49, nous lisons une traduction du vizir du sultan de Dakar au Ministre, traduction transmise le 5 juillet 1848 à Saint-Louis, l'auteur de la traduction de l'arabe en français est anonyme mais sans doute français.

"Ils allumèrent du charbon [sur le bateau Achéron] et il s'éleva une grande fumée ; ensuite ils firent avancer le navire. En ce moment, les vagues de la mer étaient soulevées, le vent soufflait avec violence et il faisait froid".

Chez Etienne-Félix BERLIOUX, auteur de l'ouvrage : *André Brue ou l'origine de la colonie française du Sénégal*, paru à Paris, Librairie de Guillaumin et Cie en 1874, nous extrayons ces lignes de la p. 48.

"L'influence de ce chef était d'autant plus grande en ce moment que son frère était alquier chez le damel ou roi de Cayor".

Nous recueillons encore une citation à la p. 196 de *Les Peuplades de la Sénégambie*, par Louis-Jean-Baptiste Bérenger FÉRAUD, ouvrage publié à Paris, chez Ernest Leroux en 1879.

"Il était parti pauvre [il s'agit d'un "Saracolais"] de Guemoukara, cinq ans avant [...] il était allé à la Sierra Léone, passant par Timbo [...] avait cultivé les arachides, jusqu'à ce qu'il ait gagné une petite fortune ; il revenait en ce moment ayant acheté une femme qui lui avait donné un enfant et possédait cinq captifs avec lesquels il faisait à pied un voyage de plus de 800 kilomètres".

Nous produisons enfin une attestation plus récente en 1902, tirée de l'ouvrage : *D'Alger au Congo par le Tchad*, F. FOUREAU, Paris, Masson et Cie. L'auteur écrit à la p. 399 : *"Le demi-tour est donc aussitôt ordonné pendant que l'on fait garder à vue le guide par deux ou trois tirailleurs. Il est en ce moment près de dix heures du soir, nous marchons ainsi à peu près sur notre trace, jusqu'un peu avant minuit, moment où nous nous arrêtons tout près d'Irhaiéné"*.

A la lumière de ces témoignages, une remarque s'impose : la locution **en ce moment** n'est pas d'origine interférentielle, puisqu'elle

est utilisée par des Français de France ; on ne saurait prétendre sérieusement qu'elle ait pu être empruntée au français local de l'époque. Dès lors, l'hypothèse d'une survivance de la langue du XIXe et du début du XXe prend corps.

Cette hypothèse devient certitude avec le témoignage du *T.L.F.*, qui, à la p. 981 du t. 11 au paragraphe h, enregistre avec la mention "vieux" **En ce moment (- là)**, et affecte cette signification à la locution : "*Alors, dans l'espace de temps considéré*".

Deux illustrations éclairent le sens indiqué :

La 1ère est de BALZAC, tirée de *Gobseck* (1830), p. 401 ; nous citons : "*De 1818 à 1819, mon patron [...] fut obligé de vendre sa charge. Quoique en ce moment les Études [d'avoué] n'eussent pas acquis la valeur exorbitante à laquelle elles sont montées aujourd'hui, mon patron donnait la sienne, en n'en demandant que cent cinquante mille francs*".

La seconde empruntée à George SAND, au tome 2 de *Histoire de ma vie*, 1855, apparaît moins probante pour notre démonstration, puisqu'elle recense la locution **en ce moment-là**. Elle ne sera donc pas retenue.

Cela étant, on conclura au statut de survivance d'un usage antérieur de la langue pour **en ce moment** et en aucun cas à une confusion phonétique entre [a] et [ã].

Dans sa tentative d'étayer sa conception d'interlangue pour le français d'Afrique, notre collègue choisit l'exemple du verbe **gâter**, qui est intéressant par sa polysémie. Nous citons cet extrait de la page 124 de son livre.

"Un autre exemple très répandu de ce type de simplification sémantique est fourni par l'emploi du verbe gâter (relevé dans la totalité des pays africains francophones) qui se substitue à tous les verbes contenant le sème destruction. Ex. : on ne peut pas l'appeler ici, le téléphone est gâté".

Or, force est de constater que le sème destruction qui est évoqué et qui dans l'IFA est accompagné des synonymes abîmer, détériorer, désorganiser, gâcher est identifiable également dans le verbe **gâter** tel qu'il est enregistré et illustré dans les dictionnaires de l'Académie de 1695 et de Furetière 1690.

Ainsi, lit-on chez ce dernier : "*gaster v. act. Ruiner, détruire. Les soldats ont gasté et ruiné tout le pays*", tandis que le *Dictionnaire de l'Académie* (1695) affecte à **gaster** le sens de "*endommager, mettre en*

mauvais estat". Et si l'on se réfère au *T.L.F.*, on se rend compte à la p. 116 du tome 9, qu'au sens I de Gâter qqch, les auteurs relèvent en A. "*Vieilli. Mettre en mauvais état, endommager gravement. Synon. : dévaster, ravager, détruire*". Furetière indique que *gaster* signifie aussi "*travailler mal à quelque besogne, qu'il faut refaire*" et propose ces 2 exemples : "*On a gasté ce bastiment pour y vouloir faire quelque espargne*" et "*ce Tailleur m'a gasté mon habit, il l'a mal taillé*".

Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, on lit que *Gaster* signifie aussi : "*Mettre une chose en si mauvais estat qu'il est difficile ou impossible de la remettre en l'estat qu'elle doit estre. Ce Tailleur a gasté mon habit. ce jardinier a gasté mon parterre*".

Or, si l'IFA accueille, entre autres, la locution *gâter un vêtement*, avec le sens de salir ou déchirer un vêtement, FURETIÈRE indique également que *gaster* signifie salir avec cet exemple : "*Vous avez tout gasté mon habit en renversant dessus cette salade*". Le *Dictionnaire de l'Académie* signale à son tour que ce verbe signifie encore salir, tacher. Du reste, c'est également cette acception que recense le *T.L.F.* en notant : "*2 - vieilli. Salir, tacher ; détériorer en salissant*".

Qui plus est, alors que l'IFA incorpore : "*gâter une affaire avec le sens de faire échouer une affaire*", le *Dictionnaire de l'Académie* (2ème édition 1695) signale qu'au figuré *gaster* signifie : "*Mettre en mauvais estat une chose qui estoit en bon estat, ou en chemin d'y estre. Il a gasté ses affaires par sa mauvaise conduite*".

Ce faisceau de similitudes ne saurait être interprété comme un phénomène de coïncidences. Incontestablement le verbe *gâter* en Afrique noire, peut être considéré, pour partie, c'est-à-dire pour certains de ses sèmes, comme une survivance. Nous nous proposons de produire quelques illustrations de ce verbe, relevées en Afrique, dans une perspective diachronique qui remonte le cours du temps.

Voici d'abord trois exemples restituant l'emploi de *gâter* par des locuteurs africains :

"*L'argent des Toubabs a gâté notre terre*". André DEMAISON, *Dia-to*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 68.

"*Ce touati me dit que ce pays est gâté (sic) à cause du manque absolu de gouvernement*". F. FOUREAU, *D'Alger au Congo par le Tchad*, Paris, Masson, 1902, p. 277.

"*Le traitant ordinaire n'a qu'un but : traiter c'est à dire emplir son navire [.]. Peu lui importe le gain ou la perte [.]. On comprend les*

conséquences de cette manière de faire le commerce : les prix sont gâtés comme parlent les traitants de sang froid." Anne RAFFENEL, *Nouveau Voyage dans le pays des Nègres*, Paris, Chaix, 1856, tome 1er, p. 18.

"La première [saison] est celle où il ne pleut jamais et où les eaux du Niger sont gâtées par celle de la mer". Michel ADANSON, *Histoire naturelle du Sénégal*, Paris, Bauche, 1757, p. 50.

"L'on commençoit desia a s'appercevoir depuis qu'il n'y avait plus de Roys qui nous estoient bien plus avantageux que des Marabouts, et encore Mores qui s'en alloient gaster tout le pays et nous gourmander." Louis MOREAU DE CHAMBONNEAU, *De l'origine des Nègres, coste d'Afrique, leur Pays, Relligion, Coutumes et Moeurs* [..], 1673-1677, in Carson I.A. Ritchie, *Bulletin IFAN*, tome 30, série B, n° 1, 1968, p. 342. Et l'interprétation de **charbon** illustre encore, selon nous, les "méfaits" de la stricte perspective synchronique. Dans son article paru dans la revue *Etudes de linguistique appliquée*, Didier Erudition, n° 65, janvier-mars 1987, et qu'il intitule *Politique linguistique en Afrique : où va le Sénégal ?*, notre collègue, Pierre DUMONT, écrit notamment à la p. 95 : "Si par exemple le mot **charbon** semble mériter d'être retenu parmi les africanismes sénégalais, il faudrait l'entrer dans le dictionnaire des africanismes avec son sens régional, à savoir "charbon de bois" et préciser qu'il s'agit là d'une restriction de sens par rapport au français central."

Or, on constate d'abord que le mot connaît, outre le Sénégal, une large diffusion puisqu'il est attesté au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Rwanda, au Tchad, au Zaïre et l'influence d'une langue locale semble donc exclue.

Nos dépouillements nous ont permis de ne recueillir qu'une attestation probante relativement ancienne, 1894 ; elle a été glanée chez A. RANÇON dans un livre qui a pour titre : *Dans la Haute Gambie, Voyage d'exploration scientifique*, Paris, J. Lamarre 1891-1892, à la p. 328 :

"Le **charbon**, chez les Coniaguïs, [ethnie installée au Sénégal oriental] provient surtout des bambous."

De plus, le *T.L.F.* nous signale à la page 536 du tome 5 que **charbon de bois** se disait autrefois **charbon**. FURETIÈRE indique au t. 1 : "Il y a aussi un **charbon artificiel**, qu'on fait exprés dans les forêts de plusieurs moyennes branches d'arbres qu'on arrange en pyramide dans une grande fosse faite exprés où on ne laisse qu'une petite ouverture par

où on met le feu, et qu'on bouche quand le bois est assez consumé. Les forges ne se servent que de ce charbon. "

Le doute ne semble pas permis, le terme **charbon** est bien une survivance.

6. QUELQUES AUTRES SURVIVANCES

Enfin sans viser à l'exhaustivité, on inclura dans la liste des survivances, les termes **chambre**, **garce**, **gargote**, **parasol** mais avec réserve, **trop**, **visiter**.

Ces lexèmes ne peuvent être considérés au Sénégal comme des calques issus de langues africaines et du reste, certains, comme **chambre** ou **visiter** sont attestés dans plusieurs pays africains.

La **chambre** est au Sénégal une pièce d'habitation - C'est très exactement ce que recense le *T.L.F.*, p. 477 du t. 5 en précisant "*V. Pièce d'habitation. Synon. pièce, salle*" avec une illustration de "chambre" pour bibliothèque, puisée chez Anatole France, dans *L'Anneau d'améthyste*, 1899, p. 70.

Nous avons collecté pour le Sénégal les attestations pertinentes suivantes :

"La 1ère rangée [de baraques] [...] comprend quatre chambres [...] le logement du vieux marabout et de sa femme, celui de ses filles, celui de son enfant aîné et de deux grands talibés et enfin une quatrième chambre où il reçoit les étrangers". Bey Demba, *Cahiers W. Ponty*, ss. pag. 1941.

Les deux citations qui vont suivre sont plus intéressantes, car elles revêtent un caractère officiel, elles figurent en effet dans un avis de vente paru respectivement au *Journal Officiel du Sénégal* du 13 avril 1933, p. 319 et au *Journal officiel de l'Afrique occidentale française* du 22 février 1900, p. 83.

"Etude de M. Etori avocat défenseur à Kaolack. Vente sur saisie immobilière, il sera procédé le mardi 2 mai à sept heures du matin à l'audience des criées du Tribunal de 1ère instance de Kaolack [...] au plus offrant et dernier enchérisseur [...] Un immeuble sis à Kaolack [...] sur lequel sont édifiées une boutique et vingt neuf chambres [...] Fait et rédigé par moi avocat - défenseur poursuivant, à Kaolack le 5 avril 1933, signé Etori". Et voici la seconde citation :

"Tribunal de 1ère instance de Saint-Louis (Sénégal). Il sera procédé le samedi vingt quatre mars mil neuf cent à sept heures et demi du matin [...] à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur :

1° d'un terrain sis à N'Dar Toute, faubourg de Saint-Louis [...] sur lequel se trouvent construites des constructions en maçonnerie

1° Quatre chambres surélevées de un mètre cinquante centimètres au-dessus du sol et recouvertes en argamasse

2° Trois chambres recouvertes en tuiles

3° Une chambre recouverte en argamasse [...]. Au greffe de Saint-Louis dix sept février mil neuf cent. Le Greffier Jean Cardeau Commis greffier".

En ce qui concerne **garce**, on observe que ce terme a au Sénégal, par exemple, le même sens que celui qui figure dans le dictionnaire de FURETIÈRE 1690 et de l'Académie 1695, c'est-à-dire **prostituée**. Ce sens est encore relevé dans le *T.L.F.*, t. 9, p. 77 avec une connotation péjorative accompagnant la définition de "femme de mauvaise vie". "Synonyme, fille, prostituée, putain, pute".

L'attestation la plus ancienne figure dans le *Dictionnaire Français Wolof et Wolof Bambara*, suivi du *Dictionnaire Wolof Français* de Jean DARD, Paris, Imprimerie royale, 1825, p. 68, où nous lisons : "**Garce** : **Garbo** et dans le dictionnaire wolof français du même ouvrage à la p. 115 **Garbo** : catin, femme publique."

Gargote qui, dans le dictionnaire de FURETIÈRE, a le sens de "lieu où on prend des repas à juste prix ou à bon marché" et dans celui de l'Académie "lieu où l'on donne à manger à petit prix" nous paraît quasiment identique à celui qu'on relève au Sénégal c'est-à-dire de "petit restaurant bon marché" et surtout le mot, n'est pas affecté d'une connotation péjorative.

Dans l'état actuel de nos recherches nous n'avons recueilli qu'une attestation de 1956, parue au *Journal Officiel du Sénégal* cependant, du 23 février, p. 18, n° 862 APA - 1. "*Par arrêté du Gouverneur p.i du Sénégal en date du 9/2/1956, Mme Durand, veuve Horth est autorisée à exploiter une gargote avec vente de boissons hygiéniques à l'occasion des repas, dans son immeuble sis rue de Paris à Thiès*".

Comme dans le créole de la Réunion, le **parasol** désigne au Sénégal un **parapluie**. Et nous considérons en effet, qu'on peut envisager l'hypothèse d'une survivance sur la base des faits suivants :

Tout d'abord, le mot **parapluie** ne s'est installé en France que postérieurement à **parasol**. Déjà le dictionnaire de RICHELET notait en 1680, à l'entrée **parapluie**, p. 120.

"Quelques Dames commencent à dire ce mot, mais il n'est pas établi et tout au plus on ne le peut dire qu'en riant, et c'est ce qu'on apele un parasol".

Et c'est la même observation qui est faite par FURETIÈRE, lequel 10 ans après RICHELET, n'entre pas le mot **parapluie** dans sa nomenclature, mais note à **parasol** :

"Ils servent aussi [les parasols] pour se déffendre de la pluye, et quelques-uns les appellent parapluie".

Ainsi que le remarque R. CHAUDENSON, dans son *Lexique du créole de la Réunion*, t. II, p. 828 certains dialectes ont conservé ce mot : *"Aunis. Musée. Parasol : parapluie"*.

L'Aunis est cette ancienne province dont la capitale était la Rochelle, port célèbre pour ses activités négrières.

Et le *T.L.F.* à la p. 954 du t. 12 signale encore à l'entrée **Parasol** : *"V. Abri portatif d'étoffe ou de toile, de même forme qu'un parapluie, utilisé pour se protéger généralement du soleil (parfois de la pluie)"*.

Toutefois, n'ayant pu déceler, jusqu'à présent, d'attestations pertinentes, nous émettrons une réserve. L'hypothèse d'une survivance reste cependant très forte.

Ajoutons qu'actuellement, en wolof, **parasol** signifie **parapluie**.

Grâce à la lecture des dictionnaires de FURETIÈRE (1690), de l'Académie (1695), jointe encore à celle des dictionnaires de J. DUBOIS, R. LAGANE (*Dictionnaire de la langue française classique*, Paris, Belin, 1960) et de G. CAYROU (*Lexique de la langue du XVIIIème siècle*, Paris, Didier, 1948) nous avons bien la confirmation que l'adverbe **"trop"** qui a le sens de "très, beaucoup", n'impliquant ni excès ni exagération est une survivance. Une survivance qui du reste s'étend à la quasi totalité des pays d'Afrique noire.

Nous avons recueilli cet exemple intéressant chez Alfred MARCHE, dans son ouvrage intitulé : *Trois Voyages dans l'Afrique Occidentale*, édité à Paris, chez Hachette, 1882 (1871-1878) à la p. 19.

"A neuf heures tout le monde va avec les Marabouts faire salam sur le sable en suivant le roi qui marche en tête". Et l'un des porteurs de déclarer à Marche : *"Moi ce soir beaucoup manger cabri"*

gras comme ça avec bon coucous, vois-tu c'est trop bon". Et l'auteur de gloser : "'Trop" est le superlatif pour un noir".

On peut également signaler qu'en wolof très se traduit par l'emprunt au français de l'adverbe **trop** réalisé [t ɔ r ɔ p].

Au Sénégal et dans la quasi totalité des pays francophones d'Afrique, **visiter** est transitif, il signifie "*rendre visite à quelqu'un*".

L'attestation la plus ancienne que nous ayons relevée, date de 1675. Louis MOREAU DE CHAMBONNEAU dans son *Traité de l'origine des Nègres du Sénégal*, déjà cité, observe p. 325 que : "*Ces plaisirs augmentent s'ils savent qu'il y a quelques unes de nos barques dans leurs rivières car ils viennent visiter le Commis, ou Luy envoie parler Bonjour. On sait assez ce que cela veut dire, c'est qu'il faut donner la bouteille d'eau de vie ce que l'on fait souvent après, néanmoins qu'elle est bien baptisée*". (Carson I.A. Ritchie in *Bulletin IFAN*, t. 30, série B, n° 11, janvier 1968).

Nous citerons encore deux attestations plus récentes.

René CAILLIÉ dans son *Voyage à Tombouctou*, 1830, p. 272 du tome 1 de la réédition de François Maspéro, Paris, 1982, note :

"Dans la soirée du 28 ou 29 mai, il passa une caravane de marchands saracolets, venant de Cambeya et allant à Kankan où la caravane devait se diviser pour Bouri Sego et Yanima ; ils visitèrent le mansa ou chef ; ce bon vieillard me recommanda à leurs soins".

P.L. MONTEIL, dans son récit intitulé *De Saint-Louis à Tripoli par le Tchad voyage au travers du Soudan* accompli pendant les années 1890-92, Paris, Félix Alcan, 1894, relève à la p. 334 cet emploi de **visiter** : "*Je suis chargé par le Roi des Français de venir visiter et saluer le puissant cheik du Bornou*".

Par ailleurs, le *Dictionnaire de l'Académie*, 1695, relève que "*visiter*" c'est "*Aller voir. Visiter son amy. Visiter un Seigneur*" et que cela signifie aussi "*Aller voir par charité, par devotion*".

FURETIÈRE indique pour sa part que **visiter**, c'est "*faire une visite*" et il ajoute : "*Il se dit en tous les cas et significations du mot de visite, quand on la rend soit par amitié, par devoir, par charité, par devotion [.]*".

Et chez RICHELET au t. II, p. 537, de son *Dictionnaire françois* de 1680, on décèle une attestation qui est conforme à celle que l'on rencontre en Afrique "*visiter v.a. Rendre visite. Aller voir quelcun*" - avec cet exemple : "*visiter un ami*".

Ces attestations nous paraissent de nature à conférer le statut de survivance à ce verbe.

Pour compléter et terminer ce chapitre des survivances lexicales nous évoquerons le cas de survivances régionales.

7. SURVIVANCES RÉGIONALES

Leur nombre, à notre connaissance, est fort réduit. L'IFA a enregistré **barigot**, un régionalisme du sud ouest, usité au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, et **estagnon**, usité également dans les mêmes pays et qui est emprunté comme chacun sait au provençal. Par contre, un mot qui au Sénégal uniquement, semble bien avoir ce statut, c'est celui de **bonbon** qui signifie biscuit, gâteau sec.

Aucune attestation ancienne n'a pu être décelée, la seule que nous ayons enregistrée a été extraite du journal "*La Sirène sénégalaise*" en date du 20-24/10/1932, petit hebdomadaire, édité à Saint-Louis du Sénégal. Malheureusement l'article dont nous extrayons cette citation est anonyme. "*Il y a quelque part une usine où l'on fabrique beaucoup de bonbons "Lulu"*".

On peut préciser par ailleurs que ce même sens est relevé en Belgique, à la Martinique, tandis qu'à La Réunion, **bonbon** a simplement le sens de gâteau sec. A la p. 708 du t. II de son *Lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 1974, Robert CHAUDENSON signale que le *F.E.W.* n'a pas de sens pour expliquer le créole **bonbon**, mais il ajoute :

"Nous avons pu relever dans le parler de Nantes, bonbon pour gâteau et de citer cet exemple emprunté aux locutions nantaises de Paul EUDEL, Nantes, 1884 : "Allons manger des bonbons rue du Calvaire chez Finck"".

Tous ces éléments par conséquent semblent conforter notre hypothèse.

Cette interprétation de survivance régionale apparaît plus délicate à déterminer pour le verbe transitif **pardonner** qui se dit fréquemment au Cameroun, au Mali et au Sénégal, même si, selon Jean SÉGUY, cet emploi est attesté dans *Le Français parlé à Toulouse*, titre de son opuscule paru aux éditions Privat à Toulouse en 1950 où on peut se référer à la p. 71.

Nous avons consulté le *T.L.F.* qui donne cet emploi pour rare. Mais Maurice GREVISSE émet un avis différent. Dans son ouvrage *Le Français correct, guide pratique*, 3ème édition, Paris - Gembloux, Duculot, 1982, le grammairien remarque p. 298 :

"Pardonner quelqu'un pour pardonner à quelqu'un qui est la construction normale est généralement réputé incorrect, notamment par Littré et l'Académie.

Pourtant la construction pardonner quelqu'un qui est ancienne n'est pas dans l'usage moderne si rare que l'on croirait. Et l'auteur cite les exemples suivants sans donner de références précises. Frédéric l'eût pardonnée (Flaubert) - Pardonner un amant (J. Bainville) - Il les a tous pardonné (A. Chamson)."

GREVISSE ajoute encore :

"On dit très régulièrement au passif : vous êtes pardonné."

Quoi qu'il en soit, la construction de ce verbe, au Sénégal tout au moins, n'est pas imputable à un calque issu d'une langue locale, le statut de survivance semble acquis, son caractère régional n'est pas à exclure, mais on ne dispose pas d'éléments suffisamment probants pour trancher.

Un autre aspect de la recherche étymologique peut présenter un intérêt, c'est celui de la relation entre l'origine d'une particularité et son contexte historique.

8. ORIGINE DES PARTICULARITÉS ET CONTEXTE HISTORIQUE

Nous avons eu l'occasion de signaler dans des articles publiés dans le *Bulletin ROFCAN*, à propos de **gnak** et de **dirijanke**, comment le contexte historique avait pu être à l'origine de ces deux unités lexicales, fréquentes au Sénégal.

Les cas de **solde** et **congé** sont d'une autre nature, car le fait historique qui est à la source de leur emploi revêt un caractère officiel, comme nous allons le démontrer.

Solde, dans la majorité des pays francophones d'Afrique noire, a le sens de "*paye, salaire*" et de "*rétribution de toute personne salariée quelque soit son métier*" et **congé**, au Sénégal tout au moins, est usuel pour **vacances**.

Pour le 1er terme, l'IFA a certes enregistré qu'il s'agissait d'un emprunt interne au vocabulaire militaire, mais cela n'explique pas pour autant la motivation dudit emprunt.

Après des investigations approfondies, nous avons découvert que les fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux ou locaux, avaient été longtemps soumis, pour leur rémunération aux mêmes textes réglementaires que les militaires et les employés civils du Ministère de la Marine.

En effet différents décrets ont régi leur mode de rémunération qui était désignée par le mot **solde**. C'est ainsi que le décret du 19 oct. 1851 porte règlement, nous le citons : "*sur les allocations de solde et accessoires de solde des officiers, aspirants, employés et divers agents du département de la marine et des colonies*". Ce décret sera remplacé par un autre décret ayant trait au même objet et daté du 1er juin 1875. Puis un décret du 28 janvier 1890 spécial à la solde et aux accessoires de solde des officiers, fonctionnaires, employés et agents civils et militaires des services coloniaux locaux a été remplacé par le décret du 23 décembre 1897 sur le même objet.

Ce n'est qu'à la suite de la loi du 7 juillet 1900 qui a trait à l'organisation des troupes coloniales, que les textes relatifs à la solde des agents civils seront séparés. Mais le décret du 29 décembre 1903 qui réglementait la solde de ces troupes, et celui du 2 mars 1910 pour les employés civils, restera en vigueur jusqu'en 1931.

Ce décret est intitulé : "*règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux et locaux*". Ce décret s'appliquait par conséquent à tous les fonctionnaires, que ce soit ceux des services coloniaux régis par arrêtés locaux ou ceux des services organisés par décret, détachés temporairement des administrations métropolitaines ou encore les agents. Les décrets du 11 septembre 1920 ont confié aux gouvernements généraux des colonies le soin d'édicter des règlements sur la solde par conséquent, et les accessoires, pour les fonctionnaires, les employés et agents des cadres européens et des cadres "indigènes" des corps ou services organisés par arrêtés locaux.

Les **soldes**, bien entendu, variaient en fonction des **congés**. On a pu déceler en 1931 jusqu'à sept sortes de congés : congés administration, congés pour examens et concours, congés de convalescence, congés pour l'utilisation de cures thermales, etc.

Ces remarques historiques expliquent ainsi pourquoi le mot **solde** qui n'était pas utilisé, en métropole, pour désigner les rémunérations des fonctionnaires, s'est maintenu dans les anciennes colonies, malgré la transformation des textes qui, à l'origine, s'appliquaient essentiellement aux militaires.

Dès lors, il n'y aura plus lieu de s'étonner que dans le *Bulletin Administratif du Sénégal* de 1860-1861, publié en 1862, on puisse lire à la page 325, concernant l'arrêté n° 22 portant création d'une école spéciale pour les otages :

"La solde de l'Instituteur sera augmentée annuellement de 100 francs pendant les quatre premières années et de 200 francs après la cinquième comme chiffre maximum Signé L. Faidherbe et par l'ordonnateur L. Stephen".

Il n'y aura pas lieu non plus de s'étonner que dans le J.O. du Sénégal de l'année 1925, à la page 250, le n° 698 signale une décision fixant les vacances et congés pour l'année scolaire 1924-1925. Nous citons :

"Article premier - La décision du 2 décembre 1924 fixant les vacances et congés pour l'année scolaire 1924-1925, est modifié comme suit.

<i>Congé de Pâques</i>	<i>Lundi 13 avril 1925</i>
<i>Fête du Ramadan</i>	<i>Samedi 25 avril 1925</i>
<i>Congé de la Pentecôte</i>	<i>Lundi 1er juin 1925</i>
<i>Fête de la Tabaski</i>	<i>Vendredi 3 juillet 1925</i>
<i>Saint Louis, le 26 mars 1925, signé Didelot".</i>	

Dans un contexte historique plus large et surtout moins officiel, on retient à la lecture de l'IFA qu'un secteur important de l'activité commerciale, celui de la production et de la vente des tissus de wax ou de ses dérivés, constitue un domaine privilégié pour les emprunts à l'anglais. Et l'on est même quelque peu surpris que leur vente s'effectue en yards uniquement.

On sait que le wax désigne à l'origine, un tissu de coton, imprimé partiellement à la cire, sur lequel figurent des traces de craquelures ; c'est actuellement un tissu de pagne de coton de belle qualité, fabriqué industriellement. Or, la fabrication du wax initialement, s'est inspirée de celle du batik javanais. Comment l'introduction de cette technique s'est-elle faite en Afrique de l'Ouest ? C'est ce que nous tenterons de reconstituer.

Au 19^e siècle, les Hollandais décident de renforcer leurs armées dans les Indes néerlandaises, c'est-à-dire à Java et ils prélèvent des contingents de troupes européennes, mais ils vont également recruter des soldats Ashanti. Ces derniers venaient surtout de la Mine (Elmina), grand comptoir néerlandais de la Gold Coast, qui était fortifié et c'est de ce port qu'ils s'embarqueront pour Java. On estime à environ 3000 le nombre de soldats Ashanti recrutés comme mercenaires jusqu'en 1872, date à laquelle la Gold Coast devint britannique. Après avoir remporté dans cette île lointaine des succès militaires importants, ces soldats, arrivés en fin de contrat, décidèrent de rester, tandis que d'autres préférèrent retourner dans leur pays. Ils s'installèrent sur une colline qui prit le nom de "Java hill" près du château d'Elmina. Et c'est ce groupe de soldats démobilisés, tout auréolés de gloire, qui rapporta en cadeau des batiks, et qui introduisit ainsi ces tissus en Afrique. Ces batiks connurent immédiatement un grand succès. Cela n'explique pas cependant comment ces dessins de batik se sont diffusés à travers toute l'Afrique de l'Ouest.

C'est en fait au trait de génie d'un négociant de Glasgow, Ebenezer Brown FLEMING que l'on doit l'adaptation du sarong javanais au milieu africain : sans doute avait-il été informé par une mission protestante de cet engouement de la population pour le batik. Pour ses commandes E.B. FLEMING choisit l'imprimeur de tissus de batik le plus réputé de Hollande, à la fin du 19^e siècle : la Previnair and Co. de Haarlem. Il réussit dans les années 1880-90 à contrôler le marché du batik à la Gold Coast, qui devient ainsi le premier marché historique de l'imitation du batik, c'est-à-dire le wax. FLEMING décède juste à la guerre de 1914. La Previnair and Co qui deviendra Unilever s'attribue à Accra jusqu'en 1965 le monopole de la vente du wax pour l'Afrique. Les femmes avisées du Togo voisin montèrent alors de véritables expéditions pour ramener du Ghana des camions entiers chargés de coupons de ce wax convoité, qui se vendait aussitôt, à prix fort, à Lomé.

En 1965, le régime du Président KWAME N'KRUMAH va sombrer dans l'anarchie économique et politique. Unilever décida de s'installer à Lomé, capitale beaucoup plus stable. Dès lors, les femmes d'affaires que sont les "nanas-Benz" togolaises feront fortune en inondant le marché de ce wax et de ses dérivés dont la mode jusqu'à nos jours ne s'est jamais démentie.

Nous estimons que la rubrique Encyclopédique de l'IFA 2 devrait pouvoir accueillir, sous une forme abrégée, les éléments essentiels que nous venons de révéler.

Du contexte historique à la datation, il n'y a qu'un pas que nous franchirons allègrement.

9. INTÉRÊT DES DATATIONS

Dans sa Présentation du dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française du *Petit Robert 1*, de 1989, Alain REY écrit à la page XII :

"S'il est passionnant de connaître l'origine des mots qui nous conduit hors de la langue française, il est encore plus important de pouvoir montrer, ne fût-ce qu'approximativement, l'entrée de chaque unité du lexique dans notre vocabulaire. L'ensemble de ces datations donne, et peut seul donner, une image assez fidèle des différentes couches formatrices de notre vocabulaire actuel". Nous ne pouvons que souscrire aux remarques d'Alain REY, qui sont transposables au français en Afrique.

Ajoutons que l'usage linguistique peut ménager parfois quelques surprises notamment dans le cas des dénominations impropres comme **biche**, **caiman**, **loup**, etc.

On constate en effet que ces particularités se sont installées pratiquement dès la 1^{ère} attestation recueillie et se sont transmises, de façon continue, jusqu'à nos jours et ce, malgré les protestations tardives des milieux scientifiques.

Biche par exemple, apparaît chez Pierre de MARÉES en 1605, à la p. 53 de *Description et récit historial du riche d'or royaume de Guinée* ; chez JANNEQUIN en 1643, à la p. 153 de *Voyage de Lybie au royaume de Senega* ; chez L.M. DE CHAMBONNEAU en 1678, p. 332 de *Traité de l'origine des Nègres du Sénégal* ; chez Jean BARBOT en 1679, p. 334 de *Journal d'un voyage de traite en Guinée et aux Antilles* ; chez Michel JAIOLET DE LA COURBE en 1685, p. 130 de *Premier voyage fait à la côte d'Afrique* ; chez A. PHÉROTÉE DE LA CROIX, en 1688, p. 96, t. III de *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne* ; chez R.P. GODEFROY LOYER, en 1714, p. 133 de *Relation du voyage du Royaume d'Is-syny, côte d'Or, pais de Guinée en Afrique* ; chez l'Abbé J.B. DEMANET en 1767, p. 89 de *Nouvelle Histoire de l'Afrique française* ; chez

PRUNEAU DE POMMEGORGE, en 1789, p. 68 de *Description de la Nigritie* ; chez J.L.B. DURAND, en 1807, p. 54, du t. 2 de *Voyage au Sénégal* ; chez V. LEVASSEUR, en 1847, p. 48 de *Atlas National Illustré des 86 Départements et des possessions de la France* ; chez F. RICHARD, en 1865, p. 52 de *Le Sénégal, étude intime* ; chez Pierre LOTI en 1881, p. 333 de *Le roman d'un spahi* ; chez GALLIÉNI en 1885, p. 110 de *Voyage au Soudan* ; chez R. RANDAU en 1910, p. 80 de son roman *Le Commandant et les Foulbé*, etc.

L'un des intérêts manifestes des datations réside dans le fait qu'elles permettent d'étayer la recherche étymologique. Certes, l'exemple de **parenté à plaisanterie** apparaît inattendu et par conséquent représente un cas limite. Toutefois, d'autres exemples, et ce sont les plus nombreux, peuvent être cités, où la datation jouant un rôle décisif permet d'opter pour l'une ou l'autre étymologie. Nous avons vu le cas de **carangue**, celui de **caïlcédrat** peut également être évoqué*.

En effet, ce n'est que lorsque nous avons pu déterminer que **cèdre**, qui était la dénomination empruntée à l'espagnol, pour acajou, avait traversé l'atlantique, que nous avons pu établir, sans risque d'erreur, que cet élément était à l'origine de **cédrat** dans **caïlcédrat**.

Nous voudrions rapporter ici un cas un peu différent avec le terme **canari**.

On sait que l'origine de **canari** est galibi. G. FRIEDERICI dans son *Amerikanistisches Wörterbuch u. Hilfsörterbuch für den Amerikanisten* [...] 2-Auflage, Hamburg Cram de Gruyter, 1960, p. 125, relève les formes suivantes :

canàri, canary, canari, canàlli, canali, ganali avec cette définition "grosser irdener Topf" c'est-à-dire : "grand vase de terre". Notant que la forme **canali** se rencontre dans le langage des femmes des Caraïbes, il signale que le mot a été emprunté par le dialecte français parlé aux Antilles en citant Biet à l'appui, et ensuite emprunté par le français.

FRIEDERICI mentionne encore le recueil Galibi de Martius, 1763, intitulé *Wörtersammlung Brasilianischer Sprachen* où l'on peut

* Sur l'origine de **caïlcédrat** voir SCHMIDT J., *Quelques aspects du lexique des textes anciens*, dans la bibliographie in fine.

lire, p. 333 "*Canari - pot de terre*". Encore faut-il essayer de dater l'apparition de ce terme en terre africaine.

Dans son remarquable article : "De quelques termes usités aux XVIII^e et XVIII^e siècles sur les côtes de l'Afrique occidentale", in *Etymologica*, 1958, p. 225, L.F. FLUTRE observe que :

"Labat, qui, en 1728, a décrit longuement le Sénégal et parle à plusieurs reprises de poteries, n'emploie pas ce nom, que pourtant il avait connu aux Antilles et mentionné dans son Voyage aux Isles de l'Amérique, 1722, t. 1, p. 397." On peut y lire effectivement : *"Les Sauvages et à leur imitation les Européens les appellent canaris : nom générique qui s'étend à tous les vaisseaux de terre, grands et petits"*. Et FLUTRE d'en déduire que le mot a franchi l'atlantique entre 1728 et 1757. Or, voici l'attestation la plus reculée de *canari* que nous avons recueillie :

"Les Negres n'en mangent point [du miel] mais en revenge ils en font une boisson qu'ils nomment Bedou dont ils sont très amateurs, pour la faire cette Boisson, ils font germer un peu de mil qu'ils jettent dans un grand vase plein d'eau qu'on appelle Canari et qui est semblable à nos jarres de terre, après quoy ils mettent la quantité proportionnée de miel". Claude BOUCARD, *Relation de Bambouc*, 1729, Introduction et annotations par Philip D. CURTIN avec la collaboration de Jean BOULÈGUE in *Bulletin IFAN*, t. 36, série B, n° 2, 1974, p. 266.

Cet exemple illustre ce que l'on peut attendre d'investigations approfondies. Mais il est patent que le chercheur reste tributaire des moyens mis en oeuvre dans la tâche du dépouillement et de l'accessibilité aux documents.

Quoi qu'il en soit, il y aurait intérêt, selon nous, à faire apparaître dans un IFA 2 la 1ère datation en Afrique de ces migrations lexicales d'origine caraïbe.

Par ailleurs, comme l'a montré notamment B. QUEMADA, dès 1959, avec *Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français, Datations et documents lexicographiques*, (fasc. 1, A, 1ère série, *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, vol. 29, Publications du Centre d'Étude du Vocabulaire français), il y a nécessité à compléter le premier emploi connu par l'enregistrement des apparitions successives d'un même lexème. Cette collecte apporte un éclairage sur les variations

formelles voire sémantiques subies par le lexème à travers la dimension temporelle.

Enfin, pour les termes d'origine africaine, les datations revêtent un double intérêt. D'une part, elles nous projettent hors du linguistique en nous situant dans le domaine des contacts entre cultures et, d'autre part, l'ancrage scriptural du lexème valorise un passé linguistique et historique qui vient porter témoignage et briser le lourd silence d'une oralité démunie.

Voici une liste de quelques datations inédites qui illustreront notre propos.

Pour le vocable **balafon** nous produirons toutes les variantes que nous avons pu recueillir.

"Et dominant tous ces bruits, le balaphong des Balantes, étrange xylophone venu du Soudan dont les touches de bois résonnent sur des gourdes de grandeur savamment graduées, répandait ses notes et ses accords harmonieux". André DEMAISON, *Diato, le roman de l'homme noir qui eut trois femmes et en mourut*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 93.

"Classe XII - instruments de musique. Guitares, violon, balafon, flûte bambara, tam-tams divers. Exposants : D'Agon de la Contrie, Comité d'Exposition et M. Gest". Anonyme, *Exposition universelle de 1878, catalogue des produits des colonies françaises*, Paris, Challamel, 1878, p. 121.

"Ils aiment passionnément la conversation, la musique et la danse ; ils ont un instrument de plus que les premiers c'est le balafong". Abbé David BOILAT, *Esquisses sénégalaises*, Paris, Bertrand, 1853, p. 426.

"Stedman [...] énumère leurs instruments à corde et à bouche et cependant on ne voit pas dans sa liste leur fameux balafou (2) [...] (2) D'autres disent balafat et balafo et on les compare à une épinette". H. GRÉGOIRE, *De la Littérature des Nègres*, Paris, Maradan, 1808, p. 184.

"tout le monde courait après lui avec des tambours et des Balafonds". J.A. LE BRASSEUR, *Détails historiques et politiques*,

mémoire inédit (1778) publié par Charles Becker et Victor Martin in *Bulletin IFAN*, t. 39, sér. B, n° 1, 1977, p. 18.

"Le balafon n'est autre chose qu'un arrangement de règles d'un bois fort dur [...] et qui sont liées ensemble par des corroyes de cuir fort minces [...]". F. FROGER, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696, 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et Isles Antilles par une escadre de Vaisseaux du Roy, commandée par M. de Genne*s, Amsterdam, chez les Héritiers d'Antoine Schelte, 1702, p. 32.

"En Gambie, les balafons jouent du bala". Michel Jajolet de LA COURBE, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p. 20.

1ère mention : anglais, 1623, Gambie.

"But first I would acquaint you of their most principall instrument, which is called Ballards made to stand a foot above the ground, hollow under, and hath upon the top some seventeene wooden keyes standing like the organ upon which hee that playes sitting upon the ground, just against the middle of the instrument, strikes with a sticke in either hand about a foot long, at the end whereof is made fast a round ball, covered with some soft stuffe to avoyd the clattering noyse the bare stikes would make." Richard JOBSON, *The Golden Trade or a discovery of the river Gambra and the golden trade of the Aethiopians*, 1623, new reprinted for the first time, edited by Charles G. Kingsley : Teignmouth (Devonshire) Ee. Speight and R.H. Walpole, 1904, XVII, p. 135.

Pour les attestations suivantes, il ne sera donné que les plus reculées.

Banco. Sorte de pisé, matériau de construction traditionnel, fait de terre délayée avec de la paille hâchée et parfois du sable ou du gravier. La 1ère mention apparaît chez Francis MOORE, *Travels in to the inland parts of Africa*, London, printed by Edward Cave, 1738, et page

non numérotée qui suit la p. 86, dans *A list of words, English and Mundingo*.

"The sun, Tillo ; The Moon, Corro [...] A star Lolo, the earth Banco". La 1ère occurrence en français figure chez H. BARTH, *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849-1855*, traduction Ithier, Paris, Didot, 1860, t. 1, p. 319.

[près de Kano] *"Les murs [de la hutte] consistaient en argile (bango) et le toit était de paille comme d'habitude"*.

Beref. (*Colocynthis citrullus*) coloquinte dont on utilise les graines pour fabriquer une huile.

"Melon d'eau, ou Balancier, Beref oualof. Figure, rampant comme le melon. Feuille grande bien découpée, d'un beau verd. Tige velüe. Fleur semblable à celle du melon, mais un peu plus pâle [...] Fruit gros d'un vert foncé au dehors, marqué de petites ramifications noires [...] Usage, le fruit est fort rafraîchissant, les graines servent en émulsions" [p. 27]. M. LE GAGNEUR, *Description d'une partie des plantes dont les Negres de l'Isle du Bisseau se servent pour la cure de différentes maladies*, 1744, annotée par ADANSON, document inédit publié par C. Becker, CNRS, texte provisoire, Kaolack, juin 1982, p. 27.

Biche cochon. Petite antilope de la famille des céphalophinés qui comprend de nombreuses espèces (céphalophe à flancs roux : *Cephalotus rufilatus*, céphalophe couronné : *Sylvicapra grimmia* etc.).

"A l'article gazelle [...] il [le baron Roger] nous cite enfin le grimm (antilope grimmia) qu'on appelle en ouolof mbarômm et aussi vulgairement connu sous le nom de biche cochon". P.B., *Le Moniteur du Sénégal et Dépendances*, partie non officielle, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 27 juillet 1858, p. 3.

Calebassée. Contenu d'une calebasse.

"Son mary luy apporta sa Fetiche et luy fait boire une callebassée d'un breuvage fait avec du vin de palme, où il met de ces herbes qui entrent dans la composition des Fetiches [.]". VILLAULT DE BELLEFOND, Relation des Costes d'Afrique, appelées Guinée, Paris, Thierry, 1669, p. 278.

Cramcram. (*Cenchrus biflorus*). Nom d'une plante dont les capitules de l'épi présentent des soies rétrobarbelées qui s'accrochent à la peau et aux vêtements.

"Nous continuâmes notre route [.] sur un terrain assez gras couvert de ziziphys lotus et d'une espèce de graminée dont les graines hérissées de piquans s'attachent aux habits et entrent dans les chairs [.] Cette plante croît abondamment dans les terres sablonneuses, elle est nommée Khakhame par les nègres du Sénégal". René CAILLIÉ, Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale pendant les années 1824 - 1825 - 1826 - 1827 - 1828, Paris, Imprimerie royale, 1838, t. 1, p. 72.

Daba. Sorte de houe à manche courte qui sert à retourner la terre et à sarcler.

"Dans ces terrains ils ne se servent plus de l'ilèr au lieu d'un manche droit ils ont un morceau de bois fourchu ; à l'une des branches de la fourche est fixé le fer de l'outil ; l'autre branche, plus longue, est tenue à la main. C'est une espèce de houe dont le manche revient sur lui-même comme la principale pièce d'une charrue ; ils l'appellent dabâh ; le manche étant flexible, les coups se donnent par saccades et soulèvent la terre en petites masses, sans plomber celle de dessous. Quelques temps après on sème le gros mil. Voici comment s'exécute ce travail ; un nègre avec son dabâh fait de distance en distance sur la terre une petite ouverture de deux pouces de profondeur, qui ne me paraît avoir pour objet que d'écartier la terre sèche...". J.-F. R. [Roger], Mémoires et Notices, extraits d'un ouvrage inédit sur le Sénégal, écrit sur les lieux au

commencement de 1821, in *Journal des Voyages ou archives géographiques du XIXème siècle*, 39ème cahier (5), janvier 1822, p. 15.

Diakatou. (*Solanum incanum*) Plante de la famille des solanacées ; fruit de cette plante utilisé comme légume.

"62. Jacatou. Le Jacatou, hauteur 3 pieds au plus. Feuille d'un vert foncé il y a plusieurs espèces de jecatou, : 62 1ère espèce, épineux Bois vert [.] 63 2ème espèce, lisse sans épine, [.] 64 3ème espèce. Epineux, variété du 2ème [.] 65 4ème espèce, sans épine, fruit blanc, gros comme une pois [.] 66 57ème espèce. Ressemble en tout à la 4ème, excepté que son fruit devient plus gros et jaunâtre. Les espèces de Jacatoux sont fort amères il y a des personnes qui leur trouvent différentes espèces d'amertumes. Pour moy j'en ay mangé de toutes sortes et ne les ay point trouvé différents. Usage, on les mange cruds ou bien on les fait cuire avec le ris, les gens du pays les aiment". M. LE GAGNEUR, Description d'une partie des plantes dont les Negres de l'Isle du Bisseau se servent pour la cure de différentes maladies, 1744, annotée par ADANSON, Document inédit publié par C. Becker (CNRS) texte provisoire, Kaolack, juin 1982, pp. 14-15.

Lalo. Poudre de feuilles (généralement de baobab) ou de sève provenant de divers végétaux, qui s'ajoute aux couscous dans certaines préparations culinaires.

"Ses feuilles [du calabassier] sont comme celles de l'érable mais plus grandes et les negres les meslent avec leur couscou pour le rendre plus coulant et de meilleur gout et les nomment du Calo". Michel JAJOLET DE LA COURBE, Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685, publié par Cultru, Paris, Leroux 1913, p. 50.*

* Il s'agit là d'une erreur de transcription. Il convient de lire Lalo.

Maraboutage. Pratique magico-religieuse exercée par les marabouts.

"Il me semble que le vrai but de ces sociétés secrètes a été tout d'abord philanthropique, c'est-à-dire qu'on s'y proposait de secourir les indigents et de corriger les vices qu'entraînent la légèreté et la dissipation des femmes. Il y a eu des abus et puis le maraboutage et le fétichisme y ont ajouté leurs mystères diaboliques de sorte que cette société n'est plus utile sans aucun rapport, qu'aux seuls marabouts qui s'en servent pour s'attirer du crédit". Abbé David BOILAT, *Esquisses Sénégalaises*, Paris, Bertrand, 1853, p. 457.

Pain de singe. Fruit du baobab.

"Les Français du Sénégal appellent cet arbre Calebassier et son fruit Pain de singe". Michel ADANSON, "Description d'un arbre d'un nouveau genre appelé Baobab au Sénégal", in *Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Sciences*, Paris, 1761, p. 218.

Singe vert. Cercopithèque callitriche, singe à très longue queue et au pelage gris vert.

"J'ai eu beau suivre les traces fraîches de lions, d'éléphants et de chevaux marins, souvent jusques à trois lieües, il ne m'a point été possible d'en voir aucun, excepté deux éléphants assez gros qui en suivoient un troupeau d'une trentaine que je n'ai vû que d'un quart de lieüe étant dans le bateau. J'ai tué plusieurs singes verts, l'on connaît quatre espèces de cet animal du Sénégal à Podor. Je n'en ai encore vû que deux". Michel ADANSON, Lettre à Antoine et Bernard JUSSIEU, 15 août 1749, reproduite par Alfred LACROIX dans un article intitulé *Michel Adanson au Sénégal, 1749-1753*, publié dans le *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Française*, 1938, Janvier-Mars, tome XXI, n° 1, p. 51.

Ver de Guinée (*Dracunculus medinensis*) Filaire, parasite sous-cutané qui se localise dans les membres inférieurs ; cette maladie.

"Quant aux vers qui croissent en ce pays entre cuir et chair, les étrangers y sont sujets aussi bien que les naturels du pays. Ils s'engendrent par tout le corps, mais sur tout aux cuisses jambes et dans les parties charnières". Note en marge : *"Des vers de Guinée"*
 VILLAULT DE BELLEFOND, *Relation des Costes d'Afrique appelées Guinée*, Paris, Thierry, 1669, p. 302.

Enfin, on peut ajouter que pour des mots chargés d'histoire comme **captivité**, **captif de case**, **signare**, etc., mais également (et nous serions tenté de dire surtout) pour les ethnonymes, les datations revêtent une signification tout à fait particulière.

Nous allons évoquer précisément l'application de la recherche étymologique aux ethnonymes.

10. ÉTYMOLOGIE ET ETHNONYMIE

On rappellera que dans un article intitulé "Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique", rédigé en 1981 et reproduit notamment dans le *Bulletin ROFCAN n° 7 (1987-88)* à la page 151, nous plaidions déjà pour l'insertion des ethnonymes et regretions que l'équipe du projet IFA ait décidé de ne pas les inclure dans le corps de son inventaire, mais d'en dresser une liste à part, en leur donnant ainsi un caractère de marginalité. Avec Mme G. N'DIAYE-CORRÉARD, nous avons attiré l'attention sur un cas observé au Sénégal, dans lequel le nom français d'une ethnie est distinct de celui que se donnent les membres de cette ethnie dans leur langue, sans avoir été emprunté à une langue voisine. C'est ainsi qu'on appelle en français mais aussi en portugais **Balantes**, les membres d'une ethnie de Casamance que se dénomment eux-mêmes [bajaa] par adaptation du mot de leur langue qui signifie "des hommes". On peut facilement imaginer quelle méprise a pu être à l'origine de cette création, mais l'on doit reconnaître que, en tout état de cause, **Balante**, comme nom d'ethnie ne saurait être qu'un mot français et plus vraisemblablement issu du portugais.

Par ailleurs, dans une communication présentée à Kigali en 1987 nous avons fait des propositions concrètes en dressant une liste des principales ethnies et peuplades d'Afrique noire, limitée à quelques centaines de noms, pour pouvoir s'intégrer aisément dans un

dictionnaire général de français. En regard de chaque nom apparaissent les principales variantes graphiques, les hétéronymes et la localisation géographique principale. Signalons marginalement que sur 500 ethnonymes environ, 226 ne figuraient pas dans le Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse de 1982. C'est dire qu'un IFA 2 se doit d'incorporer les ethnonymes et d'en divulguer chaque fois que cela sera possible, l'étymologie dont l'intérêt est peut-être encore plus grand qu'on ne l'imagine.

Voici quelques exemples intéressant le Sénégal.

Les Bassari sont les membres d'une ethnie du Sénégal oriental et plus précisément du département de Kédougou. **Bassari** est un nom d'emprunt. Les **Bassari** se donnent eux-mêmes le nom de [Ḥ-ʎjàn], **lijàn** est une variante du radical **nijàn** qui qualifie la latérite. Dans les *Vocabulaires coniagui et bassari recueillis entre 1925 et 1935* par Louis Tauxier et publiés par Monique Gessain dans le *Journal de la Société des Africanistes*, 1973, t. XIII, fasc. II, p. 247, nous avons fait cette découverte :

"Les foulbés en arrivant dans ces pays, voyant des hommes qui escaladaient les montagnes, les rochers, demandèrent aux Malinkés : "Quels sont ces gens ? Les Malinkés répondirent : ce sont des Bassari, des lézards".

L'étymologie recueillie par L. TAUXIER nous paraît tout à fait digne d'intérêt. Nous avons vérifié que **basà** est le nom générique des lézards en mandinka et que le morphème postposé **-ri**, correspond à un présentatif pluriel. Par conséquent, **basà-ri** peut se traduire effectivement par : "Ce sont des lézards". Ce nom **bassari** semble donc avoir été donné par les Mandinka venus de Casamance. Et puisque nous évoquons ce pays, situé au-delà de la Gambie, où sont installés les Diola, on indiquera que le nom **di-ola** signifie "Tous les vivants visibles", ce terme s'oppose aux **a-ola** c'est-à-dire "tous les vivants invisibles".

L'appellation de l'ethnie sérère, dont le plus illustre représentant est le Président Senghor semble dériver du terme poular **sereraabe** ce qui signifie "ceux qui ont été séparés", comprenez séparés des **haalpulaaren**, en d'autres termes des Peuls et des Toucouleurs. C'est ce que confirme l'histoire, la linguistique et même la **parenté à plaisanterie** qui est une réalité entre les Sérères d'une part, les Peuls Toucouleurs d'autre part. Précisons que **sereraabe** est issu

du verbe **seraade** "se séparer", et que le mot **sérère** est employé dès 1555 par Ca'da Mosto.

C'est à Louis FAIDHERBE que l'on doit d'avoir été éclairé sur l'origine de Toucouleur. Dans l'*Annuaire du Sénégal* de 1859, à la p. 112, on apprend que :

"A Saint-Louis, on appelle ces peuples et leur langue Toucoulor, ce qui est probablement une corruption des mots Tokrou, Tokrouri, par lesquels ces peuples sont désignés dans certains vieux auteurs arabes".

FAIDHERBE fait notamment allusion à Ibn Sa'id qui, dans **Kitab bast al-ard fil-tul wal-ard** a décrit le Tekrou du XIII^e siècle, région située au sud-ouest de l'Adrar.

Les Toucouleurs partagent avec les Peuls la même langue ce sont des **haalpulaaren**, le mot **ful e** qui est le pluriel de **pullo**, dérive très vraisemblablement du verbe **fullude**, disperser, éparpiller, ce que confirme la tradition orale en affirmant que **ful e** signifie ceux qui ont été dispersés.

Nous quitterons les peuls, nomades, si introvertis et amoureux de la nature, pour nous tourner précisément vers les **realia** dans notre perspective étymologique.

11. ÉTYMOLOGIE ET REALIA

Avec ce volet, qui constitue à lui seul un vaste champ d'application, nous ouvrons des perspectives, qui à ce jour, ne semblent pas avoir été explorées.

La dimension étymologique ne doit exclure, selon nous, aucun domaine et il importe par conséquent de tenter de rendre compte non seulement des dénominations vulgaires, mais également des dénominations scientifiques. Deux raisons principales peuvent être invoquées : d'une part, l'exigence scientifique, d'autre part, la vocation d'outil pédagogique que doit assumer IFA 2.

En effet, devant les dénominations dites savantes, l'usager "moyen" et même l'usager cultivé non helléniste se trouvent confrontés au barrage gréco-latin, que constituent les binômes, barrage qui entrave le plus souvent l'intercompréhension et dont l'adéquation à la réalité n'est pas toujours pertinente.

C'est du reste cette barrière linguistique qui est vraisemblablement à la source de certaines erreurs qui émaillent l'IFA et certains dictionnaires régionaux récents. Pour ne citer qu'un exemple nous choisirons dans l'IFA, celui de la dénomination scientifique du Baobab où l'on peut lire, p. 31 "Adansonis digitata" au lieu de Adansonia, car il s'agit de la dédicace à Michel ADANSON ; on sait que ce génial encyclopédiste, a décrit scientifiquement, pour la 1ère fois, cet arbre symbole de l'Afrique dans une communication présentée à l'Académie royale des Sciences en 1761.

Nous souhaiterions montrer par les illustrations qui vont suivre, l'intérêt particulier qui l'on pourrait retirer de ces investigations étymologiques qui, certes, ne sont pas toujours aisées. Nous avons porté notre choix sur un exemple emprunté à la botanique, un autre à l'ichtyologie et enfin une courte série qui concernera l'ornithonymie.

S'il est une graminée bien connue en Afrique, c'est le cram-cram qui porte entre autres, la dénomination scientifique de **Pupalia lappacea**.

Selon Jacques ANDRÉ dans son *Lexique des Termes de Botanique en Latin*, Paris, Klincksieck, 1956, p. 340, **Lappa** est un mot expressif qui est à rattacher à **lippus** chassieux c'est-à-dire collant. C'est, dit l'auteur, le nom de diverses plantes qui par leur involucre, leurs feuilles ou leurs fruits s'accrochent aux vêtements et c'est aussi l'involucre de certaines plantes ; **lappa** est le nom de la Bardane. Lappacea vient du latin **lappaceus** et fait allusion aux glomérules des fleurs qui s'accrochent aux vêtements comme ceux de la Bardane.

Quant au terme **Pupalia**, il ne correspond à aucun mot grec ou latin, et c'est là que réside son intérêt, il s'agit en fait d'un emprunt au malayalam **pū-pāl-valli** qui signifie liane (**valli**) qui donne du lait (**pāl**) et des fleurs (**pū**). **Pupalia** figure dans le célèbre *Hortus indicus malabaricus* publié par Hendrik VAN RHEEDE TOT DRAKENSTEIN, à Amsterdam, 1678-1698, au vol. VII, item 43. Et c'est là que les botanistes l'ont emprunté.

Ajoutons que la plante peut exsuder une sorte de lait.

De la flore indienne, nous allons, sans transition, plonger, si nous osons dire, dans l'Antiquité gréco-égyptienne avec la dénomination scientifique du fameux poisson d'eau douce, appelé **capitaine**, le Latès niloticus.

Le nom de Latès provient du nom d'un poisson auxquels les habitants de Latopolis qui deviendra Esnée, ville située à 50 kilomètres au sud de Louksor, vouaient un culte particulier et qu'ils s'interdisaient scrupuleusement de consommer.

Les 1ères attestations de Latès ou plus exactement de Latos figurent chez STRABON, au livre XVII de sa *Géographie* aux pages 444 et 452 du t. III de la traduction d'Amédée Tardieu (1890).

Voici la citation de la p. 444 :

"Il y a en effet un certain nombre d'animaux que tous les Egyptiens sans distinction respectent et honorent : on en compte trois parmi les quadrupèdes, le boeuf, le chien, et le chat ; deux parmi les oiseaux l'épervier, l'ibis ; deux également parmi les poissons , le lipidote et l'oxyrrhynque. A côté de ceux-là, il en est d'autres dont le culte est essentiellement local : le culte de la brebis par exemple est particulier aux Saïtes et aux Thébaïtes, celui du latos l'un des principaux du Nil est particulier aux latopolites".

Les indications fournies ici par STRABON et aux pages suivantes sont insuffisantes pour identifier le poisson dont seul le nom est donné.

C'est SONINI DE MANONCOURT, dans son *Voyage dans la Haute et Basse Egypte*, Paris, F. Buisson, an VII, au t. 2, chap. 22, *Les Poissons du Nil*, p. 292, qui identifiera ce poisson comme étant le même que celui qui était appelé anciennement par les Grecs, *latos*, mais qui devait provenir d'un nom égyptien.

Ces indications, bien que partielles, sont révélatrices de l'intérêt de recherches étymologiques concernant la dénomination binominale scientifique.

Et pour conclure notre exposé, nous souhaiterions apporter une contribution modeste, à un futur IFA 2 qui pourrait inclure dans sa nomenclature ornithonymique les quelques résultats que nous allons présenter.

En effet, partant du constat que les dénominations d'oiseaux dans l'IFA sont sous-représentées, puisque l'on ne dénombre pas plus de cinquante espèces pour les douze pays africains francophones, nous proposons une liste plus représentative des principaux ornithonymes, attestés dans l'ouest africain et au Zaïre pour lesquels nous sommes en mesure de donner l'étymologie vulgaire et scientifique ainsi que la 1ère attestation.

Voici cette liste : **Amarante commun** (*Lagonosticta senegala*), **Barbican** (*Lybius dubius*), **Bec en ciseau** (*Rhynchops flavirostris*), **Blongios de stürm** (*Ixobrychus sturmi*), **Bulbul commun** (*Pycnonotus barbatus*), **Chevêchette perlée** (*Glaucidium perlatum*), **Cordon bleu** (*Estrilda bengala*), **Cou coupé** (*Amadina fasciata*), **Crombec** (*Sylvietta brachyura*), **Gonoleck de Barbarie** (*Laniarius barbarus*), **Guêpier nain** (*Merops pusillus*), **Martin-Pêcheur pie** (*Ceryle rudis*), **Merle métallique à longue queue** (*Lamprotornis caudatus*), **Petit calao à bec rouge** (*Tockus erythrorhynchus*), **Rollier d'Abyssinie** (*Coracias abyssinica*), **Soui-manga à longue queue** (*Nectarinia pulchella*), **Touraco gris** (*Crinifer piscator*), **Tourterelle du Cap** (*Oena capensis*), **Vanneau éperonné** (*Vanellus spinosus*), **Youyou** (*Poicephalus senegalus*).

A titre illustratif, nous choisirons quatre exemples :

Barbican (*Lybius dubius*). Oiseau de petite taille, de forme ramassée, remarquablement coloré, avec un bec jaune puissant et court, une large peau nue de même couleur autour de l'oeil. Le dessus est bleu noir lustré et le dessous rouge vif avec une bande pectorale noire et des flancs blancs.

Lybius semble provenir d'une mauvaise prononciation de Libye, bien que cet oiseau n'y vive pas, mais au moment où l'oiseau a été ainsi nommé comme nous allons le voir en 1783, ce pays avait la connotation d'un vaste territoire de l'Afrique.

Dubius est issu du latin et signifie incertain - Cet adjectif est souvent utilisé dans la nomenclature zoologique à propos d'espèces qui prêtent à confusion (ex. : *Charadrius dubius*).

1ère attestation : Leclerc de BUFFON, *Histoire naturelle des Oiseaux*, Paris, suivant copie de l'Imprimerie royale, 1783, p. 21.

"Comme cet oiseau tient du barbu et du toucan, nous avons cru pouvoir le nommer barbican [.]. Cet oiseau a les doigts disposés deux en avant et en arrière comme les barbuis et les toucans ; il ressemble à ceux-ci par la distribution des couleurs et par la forme de son corps et par son gros bec".

Gonoleck de Barbarie (*Laniarius barbarus*) Petit oiseau (23 cm) au dessous rouge écarlate, au dos noir de jais et à la calotte jaune sale.

Gonoleck est un emprunt au wolof **gunnor-lekk** qui signifie mangeur d'insectes. Nous devons cette étymologie à M. Adanson.

Barbarie fait allusion à la 1ère identification scientifique de cet oiseau en Afrique du Nord.

Laniarius est issu du latin **lanio** "je déchire" et de **lanius** "boucher" et **laniarius** est l'adjectif qui en dérive et signifie "qui est propre au boucher" par référence à la cruelle habitude de cet oiseau d'empaler sa proie sur une épine, pour la démembrer et la dévorer.

Barbarus est la latinisation de Barbarie.

1ère attestation : Michel Adanson, M.S. 2311 Catalogue (1765), "38 c *Merula gonolek et gonolek wolof c'est à dire manjeur d'insectes*".

Remarque :

Dans son *Histoire Naturelle des Oiseaux d'Afrique*, Paris, JJ. Fuchs, Libraire de l'Imprimerie H.L. Personneau, an VII (1799), t. 2, 78, Fr. LE VAILLANT déclare :

"Je laisse à cet oiseau le nom de Gonoleck qu'il porte au Sénégal d'où Adanson nous l'a apporté le premier en nous apprenant qu'il signifie dans la langue des Nègres de cette partie de l'Afrique, mangeur d'insectes".

Petit calao à bec rouge (*Tockus erythrorhynchus*) - Oiseau de savane arbustive, au bec rouge orange, fort, recourbé et comprimé latéralement. Le manteau est brun-noir, rayé de blanc, un large sourcil blanc, une calotte noire et le reste de la tête blanc sale, des ailes mouchetées noir et blanc, un dessous blanc caractérisent cet oiseau. Chez le mâle, on note une tache noire sur la mandibule inférieure.

Calao est un emprunt au malais. BUFFON signale qu'aux Philippines cet oiseau porte le nom de **calao** ou **cagao** à la p. 41 du vol. VIII de *Histoire Naturelle des Oiseaux* de 1783.

Tockus est la latinisation de **tock**, nom au sujet duquel, Buffon déclare à la p. 27 du même ouvrage en évoquant le calao à bec rouge :

"Les nègres du Sénégal lui ont donné le nom de Tock et nous avons

cru devoir le lui conserver". Dans son catalogue, Michel ADANSON note :

"1,120 Tock Seneg. 96 *A nouvo genre apelé Tock au Sgl*", *grandeur du pigeon bec rouge 1 mâle*". Le Dr G. BOUET a publié dans la revue *L'Oiseau*, vol. 13, nlle série, 1943 un article qui porte le titre de : *Les Premières recherches ornithologiques au Sénégal faites par Michel Adanson* et à la p. 13, il identifie cet oiseau comme le "Lophoceros erythrorynchus" ; Lophoceros a cédé son appellation à Tockus. Erythrorynchus provient du grec *eruthros* "rouge" et *runkhos* "bec", par allusion à la couleur rouge du bec de l'oiseau.

1ère attestation: "*Le calao à bec rouge du sénégal [.] Il est à peu près de la grosseur du précédent [le calao à bec noir, pas plus gros qu'une pie] Sa longueur depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue est d'un pied huit pouces*". BRISSON, *Ornithologie ou méthode contenant la division des oiseaux, en ordres, sections, Genres, espèces et leurs variétés*, Paris, J.B. Bauche, 1760, t. IV, p. 575.

Rollier d'abyssinie (*Coracias abyssinica*). Oiseau bleu clair, aux longues plumes caudales effilées, dont le dos est couleur noisette, le bout des rémiges et les scapulaires étant bleu foncé.

Rollier est issu de l'allemand **Roller**. Brisson dans son *Ornithologie*, 1760, t. 2, p. 63 note que *Rollier est formé du mot Roller qui est le nom qu'on donne à cet oiseau aux environs de Strasbourg*.

D'après le *F.E.W.* de WARTBURG, vol. 16, 734, l'origine est onomatopéique, d'après le cri roulant de l'oiseau. Mais l'onomatopée a peut-être été inspirée du vol spectaculaire de l'oiseau au cours des parades nuptiales où il se laisse tomber en roulant sur lui-même.

Le grec *korakias* signifie "semblable à un corbeau ou une corneille". Le mot est issu de *korax* qui, au génitif donne *korakos* c'est-à-dire "de la corneille, du corbeau". Cet oiseau ne ressemble pas vraiment à une corneille, d'une part, il est beaucoup plus petit que cette dernière (30 cm au lieu de 46 cm) et d'autre part, il n'est pas noir ; mais ses couleurs sont brillantes comme celles du rollier. *Abyssinica* est la latinisation de Abyssinie, où il a été identifié la 1ère fois.

1ère attestation : "*le rollier d'Abyssinie. Cette espèce ressemble beaucoup par le plumage au rollier d'Europe, seulement les couleurs en*

sont plus vives et plus brillantes". BUFFON, *Histoire Naturelle des Oiseaux*, suivant copie de l'imprimerie royale, 1774, vol. III, p. 175.

Après ce "survol" ornithonymique, nous arrivons au terme de nos parcours diachronique et étymologique.

Nous sommes tout à fait conscient des faiblesses et des lacunes de cet exposé. Toutefois, l'objectif que nous nous sommes assigné était d'essayer de mettre en évidence le fait que les greniers linguistiques que représentent l'ensemble des documents imprimés, manuscrits, des récits, des ouvrages scientifiques anciens qui ont trait à l'Afrique noire sont riches de potentialités.

Déjà RABELAIS dans Gargantua, au chapitre 16, notait : "*Comme assez savez qu'Afrique aporte tousjours quelque chose de nouveau.*"

Je vous remercie de votre attention.

Jean SCHMIDT

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

ADANSON (M.), Manuscrit 2311 in *carton Adanson* du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, Bibliothèque centrale, Catalogue des pièces remises au Cabinet du Roi, 1765.

ARVEILLER (R.), *Contribution à l'étude des termes de voyages en français (1505-1722)*, Paris, édition d'Artrey, 1963, 569 p.

BAL (W.), *Afro-Romanica Studia*, Albufeira, Edições Poseidon, Apartado 2, 1979, 160 p.

Mélanges Willy Bal : *Africana Romanica* préparés par Dieter Kremer, Hamburg, Buske 1988 (paru en 1989) (*Romanistik in Geschichte und Gegenwart*, Bd 22, 269 p.).

- BAL (W.), GERMAIN (J.), *Guide bibliographique de linguistique romane* (Bibliothèque des cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain), Louvain, éditions Peteers, 1978, 267 p.
- COROMINAS (J.), *Diccionario critico etimológico de la lengua castellana*, Madrid, Editorial Greda SA, 1954, 4 vol.
- Dictionnaire de l'Académie française*, seconde édition, 1695, réimpression des éditions de Paris 1695 et 1694, 2 vol., Genève, Slatkine reprints, 1970 (3 vol.).
- FURETIÈRE (A.), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, Réimpression de l'édition de La Haye et Rotterdam, 1690, Genève, Slatkine reprints, 1970 (3 vol.).
- Inventaire des Particularités lexicales du français en Afrique noire*, Equipe IFA, D. Blondé, G. Canu, J.P. Caprile, J.R. Deltel, P. Dumont, R. Efoua-Zengue, S. Faik, D. Gontier, F. Jouannet, S. Lafage, G. Mendo Ze, G. N'Diaye-Corréard, A. Queffélec, C. Queffélec, D. Racelle-Latin (coordinatrice), J.L. Rondreux, J. Schmidt, S. Shyirambere, J. Tabi-Manga, Paris, Aupelf - Edicef, 2ème édition, 1988, 442 p.
- LIPPENS (L.), HENRI (W.), *Oiseaux du Zaïre*, Tielt, Editions Lannoo, 1976, 509 p.
- MAUNY (R.), *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, Dakar, IFAN, 1952, pp. 38-60.
- N'DIAYE-CORRÉARD (G.), SCHMIDT (J.), *Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique*, Bulletin ROFCAN, n° 7, INALF-CNRS, 1990, pp. 130-164.
- RICHELET (P.), *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, réimpression de l'édition de Genève, 1680, Slatkine Reprints, 1970 (2 vol.).

SCHMIDT (J.), *Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire*, Bulletin OFCAN, n° 5, INALF-CNRS, 1984, pp. 91-157.

SERLE (W.), MOREL (G.J.), *Les Oiseaux de l'Ouest africain*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1979, 331 p.

STRABON, *Géographie, traduction nouvelle*, par Amédée Tardieu, Paris, Hachette, 1890, t. 3, 387 p.

VALMONT DE BOMARE, *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, en Suisse, chez les Libraires associés, 1780.